

COMTE DE BELLEVUE

*Ker-Loic*

---

MAISON DE MONTAUBAN

---

ORIGINE + SEIGNEURIES  
GÉNÉALOGIE

---

RENNES

IMPRIMERIE MARIE SIMON ET C<sup>ie</sup>

rue Loperdit, 2 bis.

1898

MAISON DE MONTAUBAN

COMTE DE BELLEVÜE

---

# MAISON DE MONTAUBAN

---

ORIGINE + SEIGNEURIES

GÉNÉALOGIE

---

RENNES

IMPRIMERIE MARIE SIMON ET C<sup>ie</sup>

rue Leperdit, 2 bis.

---

1898

# MAISON DE MONTAUBAN

---

## ORIGINE — SEIGNEURIES — GÉNÉALOGIE

---

### I. — ORIGINE

Jusqu'ici tous les auteurs, historiens ou généalogistes, étaient d'accord pour affirmer que les seigneurs de Montauban étaient juveigneurs des Rohan; mais notre très savant et très respecté compatriote, M. de la Borderie, ayant récemment contesté cette origine, il m'a semblé intéressant de rechercher les raisons qui militent en faveur de l'une et de l'autre de ces opinions.

M. de la Borderie déclare<sup>1</sup> que « la seigneurie de Montauban faisait originairement partie de la baronnie de Montfort-Gaël, et en fut détachée après 1152 pour former le partage de l'un des puînés de cette maison : d'où la conclusion inévitable que les sires de Montauban tirent leur origine des Montfort-Gaël et non des Rohan, comme on l'a un peu partout affirmé jusqu'ici. »

1. *Bulletin de la Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. xxiv, année 1895. — *La Seigneurie de Montauban et ses premiers Seigneurs*, par M. A. de la Borderie.

Pour le prouver, il s'appuie sur des actes de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XIII<sup>e</sup> :

« 1<sup>o</sup> Dans le Cartulaire de Saint-Melaine de Rennes existe un acte du 9 juin 1246, contenant un accord entre l'abbé de Saint-Melaine de Rennes et Olivier, seigneur de Montauban (*Oliverius dominus de Monte Albano*), au sujet d'une rente de six quartiers de froment, à prendre, dit Olivier, « *in horreo meo de Monte Albano, ex collatione domini Oliverii de Monteforti, avi mei*; » c'est-à-dire : « Dans mon grenier seigneurial de Montauban, par suite de la donation qui en avait été faite par mon aïeul, Olivier de Montfort. » (D. Morice, *Preuves*, I, col. 929.)

« Cet Olivier de Montfort, aïeul d'Olivier, sire de Montauban en 1246, était donc lui-même seigneur de Montauban, et doit être considéré comme le chef de la maison de ce nom. Il parut comme témoin d'une charte du duc de Bretagne Conan II en faveur de l'abbaye de Bégar, charte donnée entre les années 1156 et 1171. Dans un acte de 1180, par lequel Geoffroy I<sup>er</sup>, baron de Montfort, confirma une donation faite à l'abbaye de Saint-Jacques de Montfort par son père, Guillaume I<sup>er</sup>, Geoffroy nomme Olivier (de Montfort) son oncle paternel (*Oliverio patruo meo*). (D. Morice, *Preuves*, I, 822.) Enfin un acte du même temps désigne comme bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Jacques un Olivier de Montauban (*dominus Oliverius de Monte Albano*).

« 2<sup>o</sup> Un acte de 1215 porte « la donation de 10 sols de rentes faite aux Religieux de l'abbaye de Bon-Repos par Amaury de Montfort, d'accord avec sa femme Hermine, ses fils Philippe, Guillaume, A. et O.; témoins, Josselin et R. de Montauban, ses

frères (*Testibus his : Josselino et R. de Monte Albano, fratribus meis.*) — (D. Morice, *Preuves*, I, 829). Cet Amaury de Montfort parut avec son frère Raoul (*Radulfus*) dans un acte de 1204, et avec son fils Philippe dans un autre acte de 1210. »

Comme conclusion, notre très savant collègue établit comme suit la descendance des premiers seigneurs de Montauban :

« I. — Avant 1180, Olivier de Montfort dit Olivier I<sup>er</sup> de Montauban (frère puîné de Guillaume I<sup>er</sup>, baron de Montfort-Gaël, et oncle de Geoffroy de Montfort, fils de ce Guillaume I<sup>er</sup>), qui eut :

1<sup>o</sup> Raoul, seigneur de Montauban, cité en 1204 et mort sans enfants;

2<sup>o</sup> Amaury, qui suit;

3<sup>o</sup> Josselin de Montauban, cité dans l'acte de 1215.

II. — Amaury de Montfort, cité dans des actes de 1198, 1204, 1210, 1215, époux d'Hermine, frère de Raoul et de Josselin, père de Philippe, de Guillaume, d'A. (André?) et d'O. (Olivier?) Il eut :

1<sup>o</sup> Philippe, qui suit;

2<sup>o</sup> Guillaume de Montfort, cité en 1215;

3<sup>o</sup> André? cité en 1215;

4<sup>o</sup> Olivier? cité en 1215.

III. — Philippe, seigneur de Montauban, à la mort de son oncle Raoul, nommé dans des actes de 1228, 1230 et 1232, avec ses fils Olivier et Regnaud.

IV. — Olivier II, seigneur de Montauban, actes de 1241, 1246, 1248, qui appelle son aïeul (*avi mei*) Olivier I de Montfort, dans l'acte de 1246 : son aïeul, alors qu'en réalité il était son arrière-grand-père. »

En résumé, M. de la Borderie, s'appuyant presque exclusivement sur les actes de 1215 et de 1246,

déclare que : « 1° La seigneurie de Montauban faisait originairement partie de la baronnie de Montfort; 2° les sires de Montauban étaient issus des Montfort. »

Je me permets d'énoncer contradictoirement : 1° Que la seigneurie de Montauban fut portée, en partie du moins, aux Montfort par les Porhoët, dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle; et 2° qu'elle vint un peu plus tard, par alliance, des Montfort, à un puiné des Rohan, qui prit le nom de Montauban.

I. — La seigneurie de Montauban vint, au moins pour une partie, aux Montfort, des Porhoët, par le mariage de Guillaume I de Montfort, fils de Raoul, sire de Montfort-Gaël, mort en 1142, et de Havoise, dame de Hédé, et frère d'Olivier de Montfort, seigneur de la Gacilly, avec Amicie de Porhoët, fille d'Eudon II, comte de Porhoët, et de Berthe de Bretagne.

Pour le prouver il suffit, je crois, de citer l'acte de la fondation de l'abbaye Saint-Jacques de Montfort, faite en 1152 par Guillaume de Montfort, qui reconnaît que Saint-Éloi (de Montauban) lui venait du chef de sa femme : « Moi, Guillaume, seigneur de Montfort, donne pour la fondation de l'abbaye Saint-Jacques de Montfort des terres et divers bénéfices..... Ma femme Amicie, mes fils et mes frères étant d'accord avec moi pour ces concessions, je crois bon de mentionner ce qui, dans ces terres, appartenait à ma femme et à mes vassaux. « Donc ma femme Amicie a donné le droit de vente du pain et de la viande en Gaël, les moulins de Talensac, la terre près du bourg de Saint-Éloi (in

« *Senteleio terram juxta burgum*)..... » (D. Morice, *Preuves*, I, col. 613.) La même année, « Geoffroy le jeune, fils de Guillaume, seigneur de Montfort, « posa la première pierre de l'église Saint-Jacques; « Raoul, l'ainé, fils dudit Guillaume, posa la seconde; Guillaume lui-même la troisième pierre, « et enfin la quatrième fut posée par sa femme « Amicie..... Quatre ans plus tard (1156), au temps « de la Pentecôte, ledit Guillaume (de Montfort) « mourut (*migravit ad Dominum*); il eut pour successeur Raoul, son fils aîné, encore jeune (*egregie indolis adolescens*)..... Cinq ans après (1161), lors « d'une visite épiscopale faite à Saint-Jacques de « Montfort par Jean (de Châtillon), évêque de Saint-« Malo, Amicie, dame de Montfort, avec ses fils, « Raoul et Geoffroy, fit don d'une nouvelle terre..... « La même année, Raoul, seigneur de Montfort, « mourut et fut inhumé près de la tombe de son « père, dans le chœur de l'église Saint-Jacques, le « 12 décembre. » (D. Morice, *Preuves*, col. 615.)

D'après l'acte ci-dessus, la seigneurie de Montauban, en Saint-Éloi, aurait bien appartenu aux Porhoët et dépendu du comté de ce nom, qui fut partagé comme suit :

Eudon II, comte de Porhoët, seigneur de Josselin, de terres en Gaël, en Talansac et en Saint-Éloi (de Montauban), de Mohon, de Pleucadeuc, de la Nouée, de la Chêze, de la Trinité-Porhoët, de Loudéac, du Plessis, de la Villejagu, épousa Berthe de Bretagne, fille du duc Conan-le-Gros et veuve de Alain-le-Noir, comte de Richemont. A la mort de Conan en 1148, son gendre, Eudon de Porhoët, devint duc de Bretagne; mais le duché lui fut enlevé par Conan, dit « Le Petit, » fils d'Alain-le-Noir. Il eut :

1° *Eudon III*, qui suit;

2° *Amicie*, dame de terres en Saint-Éloi de Montauban, en Gaël, en Talensac, qui épousa vers 1135 *Guillaume de Montfort*, auquel elle porta ces seigneuries, comme il est déclaré dans l'acte de la fondation de Saint-Jacques de Montfort en 1152; son mari mourut en 1156, laissant postérité; elle vivait encore en 1162.

*Eudon III*, comte de Porhoët, seigneur de Josselin, de Mohon, de Pleucadeuc, de la Nouée, de la Chèze, de Loudéac, de la Trinité-Porhoët, du Plessis, de la Villejagu, épousa Aliénor de Léon, fille de Guyomarc'h IV, comte de Léon. Il eut :

1° *Alix de Porhoët*, qui épousa *Guy Mauvoisin*, chevalier, seigneur de Rosny, qui, après la mort de son beau-frère, *Eudon III*, par actes de 1231, 1236 et 1238 (premier partage du comté de Porhoët), céda à son petit-neveu, *Raoul de Fougères*, époux en 1233 d'Isabelle de Craon, Josselin et ses droits sur la succession d'*Eudon III* et d'*Eudon IV* de Porhoët, moyennant 2,500 livres tournois (D. Morice, *Preuves*, I, 919);

2° *Eudon IV*, qui suit :

*Eudon IV*, comte de Porhoët, seigneur de Josselin, etc., épousa Marguerite de la Villejagu et mourut en 1231. Il ne laissait que trois filles :

1° *Mahaud de Porhoët*, qui avait épousé vers 1204 *Geoffroy de Fougères* et avait eu un fils, *Raoul de Fougères*, vivant en 1231 et 1248;

2° *Aliénor de Porhoët*, qui épousa : 1° *Alain de Rohan*, mort en 1232, laissant une fille, Catherine de Rohan; 2° *Pierre de Chemillé*, seigneur de Brochesac, vivant en 1240 et 1248;

3° *Jeanne de Porhoët*, qui épousa OLIVIER DE MONTAUBAN, vivant en 1241 et 1248.

Après la mort d'*Eudon IV*, le comté de Porhoët fut partagé entre ses héritiers; *Raoul de Fougères*, au nom et place de *Guy Mauvoisin*, en eut la moitié, dont : *Josselin*, la *Nouée*, *Pleucadeuc*, et plus tard (au deuxième partage en 1241) *Mohon* et (au troisième partage en 1248) les seigneuries de la *Villejagu* et du *Plessis*. *Pierre de Chemillé* et *Olivier de Montauban* se partagèrent la seconde moitié, comprenant *Mohon*, la *Chèze*, la *Trinité*, la forêt de *Loudéac*, la *Villejagu* et le *Plessis* (deuxième partage en 1241). *Pierre de Chemillé* abandonna *Mohon* à *Raoul de Fougères*, qui reçut en outre, lors du troisième partage en 1248, le *Plessis* et la *Villejagu*. (D. Morice, *Preuves*, 890, 907, 919, 934.)

Lors de la déclaration des grandes seigneuries de Bretagne, en 1294 (livre des Ostz), le comté de Porhoët comprenait cinquante-sept paroisses, et en 1471 il était partagé en deux châtellenies ayant pour chefs-lieux *Josselin* (trente-six paroisses) et la *Chèze* (vingt et une paroisses.)

II. — Nous avons dit comment la seigneurie de Montauban vint en partie aux Montfort des Porhoët; voyons maintenant comment elle vint des Montfort aux Rohan.

*Raoul, sire de Montfort*, de Gaël, de la Gacilly, époux en 1117 de *Havoise*, dame de *Hédé*, mourut en 1142, laissant :

1° *Guillaume*, qui suit :

2° *Olivier de Montfort*, seigneur de la Gacilly en 1160, et qui vivait encore en 1181; il semble

n'avoir eu qu'une fille : *Gosceline de Montfort*, dame de la Gacilly, qui épousa vers 1200 *Philippe, sire de Montauban*, auquel elle porta la Gacilly, lui fils de Josselin de Rohan et de Mahaud de Montfort; ils eurent entre autres : Olivier de Montauban, dit *petit-fils d'Olivier de Montfort* dans l'acte de 1246 (*ex collatione domini Oliverii de Monteforti, avi mei*) : son *grand-père maternel*.

*Guillaume de Montfort*, seigneur de Montfort, de Gaël, épousa Amicie de Porhoët, dame de Montauban, qui lui porta cette seigneurie, comme il est déclaré dans l'acte de 1152. Il mourut en 1156, laissant :

1° *Raoul de Montfort*, mort sans postérité en 1162;  
2° *Geoffroy*, qui suit;  
3° *Bonabes de Montfort*, qui parut dans un acte de 1202;

4° *Aliénor de Montfort*, qui épousa Eustache III de Rieux, mort en 1177;

5° *Mahaud de Montfort*, dame en partie de Montauban et de Montfort, qui épousa vers 1175 *Josselin de Rohan*, deuxième fils d'Alain III, vicomte de Rohan, mort en 1195, et de Constance de Bretagne, et frère d'Alain IV, vicomte de Rohan, mort en 1205, laissant de Mabile de Fougères : Godefroy, Conan, Alain V, Héloïs et Olivier de Rohan. (Actes de 1184, 1193, 1213, 1228, 1232, etc.)

Josselin de Rohan est dit « seigneur de Montfort et de Noyal, » actes de 1204, 1213, 1235 et 1251; « frère d'Alain IV de Rohan, » acte de 1204 (D. Morice, *Pr.*, I, 797); « oncle de Godefroy, de Conan et d'Alain de Rohan, » et « marié, » acte de 1213 (D. Morice, *Pr.*, 821); « époux de Mahaud de Montfort, » acte de 1235 (D. Morice, *Pr.*, 893).

L'alliance de Mahaud de Montfort avec Josselin de Rohan est en outre affirmée dans la « *Généalogie de la Maison de Rohan*, » par le P. du Paz, et dans celle de F. de la Couldraye, manuscrit de 1610.

Josselin de Rohan mourut fort âgé, en 1251, et son testament, daté de mars 1251, est cité par D. Morice (*Preuves*, I, 950). Par ce testament, il lègue à son neveu Alain de Montauban la paroisse de Noyal.

Il avait eu, comme nous le dirons avec plus de détails plus loin : 1° *Philippe*, dit « de Montauban, » qui épousa vers 1200 sa cousine, *Gosceline de Montfort*, dame de la Gacilly et d'une partie de Montauban, dont il eut, entre autres, *Hermine de Montauban*, épouse de son cousin Amaury de Montfort, et *Olivier de Montauban*, père d'Alain, qui épousa en 1249 *Mathilde de Montfort*; 2° *Jean* ou Josselin, dit « seigneur de Montauban » dans des actes de 1203, 1221 et 1225.

*Geoffroy de Montfort*, seigneur de Montfort, de Gaël, après la mort de son frère aîné en 1162, épousa Rolande de Saie ou de Sacé, et mourut en 1181, laissant :

1° *Raoul, seigneur de Montfort* et de Montauban en partie (1199), qui continua la maison de Montfort;

2° *Guillaume de Montfort*, seigneur de Boutavant, qui épouse Nina de Rostrenen, dont Mathilde de Montfort, dame de Boutavant et du tiers de la seigneurie de Montfort, qui épousa : 1° Josselin de la Roche, sieur de la Roche-Bernard; 2° *Alain de Montauban*;

3° *Amaury de Montfort*, qui épousa *Hermine (de Montauban)*, sœur de Josselin et de Regnaud de Montauban, fils de Philippe de Montauban et de



Gosceline de Montfort, et qui parut, avec *ses beaux-frères (fratribus suis)*, Josselin et R. de Montauban, et ses fils, Philippe, Guillaume, A. et O., dans l'acte de 1215.

Nous avons expliqué, il me semble, les deux actes de 1215 et de 1246, sur lesquels s'appuie M. de la Borderie pour affirmer l'origine commune des Montfort et des Montauban, et montré qu'ils n'étaient pas *absolument contradictoires* à l'opinion que nous avons émise que les Montauban descendaient des Rohan; apportons maintenant, à l'appui de notre assertion, les raisons tirées : 1° de l'identité des armoiries; 2° de l'opinion de tous les auteurs anciens; 3° de l'affirmation même des Montauban et de leurs successeurs.

1° *Identité des armoiries des Rohan et des Montauban.* — Rohan s'armait : « *de gueules à sept mâcles d'or* » (sceau de 1222), et Montauban : « *de gueules à sept mâcles d'or, au lambel de quatre pendants* » (sceau de 1314). De même les Le Sénéchal et les Molac, issus en ramage des Rohan, portaient les « *sept mâcles*, » avec des émaux différents comme brisure.

Les armes des Montfort étaient entièrement distinctes : « *d'argent à la croix guivrée de gueules.* »

2° *Opinion de tous les auteurs anciens.* — Le *sieur F. de la Coudraye*, dans une généalogie manuscrite de la Maison de Rohan, composée en 1610; *d'Argentré*, dans son *Histoire de Bretagne*, lib. 9, chap. 9; *René Chopin*, dans l'*Histoire du Domaine de France*, écrite vers 1596; *Le Laboureur*, dans la *Généalogie de la Maison de Castelnau* (1731); *du Paz*, dans la *Généalogie des seigneurs de Montauban*; le *P. An-*

*selme, Moreri, La Chesnaye des Bois, André du Chesne*, dans ses *Généalogies des Familles de France* (1619); *d'Hozier*, dans la *Généalogie des Le Sénéchal*; *de Courcy*, dans son *Armorial de Bretagne*; le *vicomte du Breil de Ponthriand*, dans la *Généalogie de la Maison du Breil*; l'abbé *J. Le Claire*, dans l'*Ancienne paroisse de Carentoir*, article La Gacilly; *Bizeul*, dans la *Biographie Bretonne*, de Levot, etc.; tous déclarent que « les Montauban étaient cadets des Rohan, dont ils portaient les armes avec une brisure, comme marque de juveigneurie. »

3° *Affirmation des Montauban et de leurs descendants.* — Dans un acte de partage, passé en Cour de Ploërmel en 1411, entre Guillaume de Montauban et sa sœur Marie, épouse d'Alain de la Housaye, ils se disent tous deux « issus en juveigneurie d'ainé des seigneurs et dames de Porhoët. »

Lors de l'enquête faite en 1478 pour Jean, vicomte de Rohan, comte de Porhoët, seigneur de Léon, contre Guy, comte de Laval, seigneur de Vitré, de Montfort, relativement à la préséance aux États de Bretagne, le vicomte de Rohan déclare, sans être contredit, que les sires bannerets de Montauban sont vassaux de la vicomté de Rohan. (D. Morice et D. Taillandier, Supplément aux *Preuves*.)

Lors de la Réformation du Domaine royal de Ploërmel, Joseph de Volvire, héritier des Montauban, déclara, dans le dénombrement qu'il fit de ses seigneuries en janvier 1682, « tenir lesdites seigneuries en juveigneurie et ramage du seigneur duc de Rohan, comte de Porhoët, comme juveigneur d'ainé. »

Remarquons qu'en face de ces affirmations répétées, pas une fois la Maison de Montfort (ou ses suc-

cesseurs) n'a protesté et essayé de revendiquer les Montauban comme siens.

En résumé, après avoir montré que, dans les actes cités par M. de la Borderie, il suffisait de lire : « grand-père maternel » au lieu de « grand-père, » et « beaux-frères » au lieu de « frères, » nous sommes, il me semble, en droit de conclure, nous basant sur l'identité des armoiries et sur l'opinion unanime et non contredite de tous les auteurs anciens, que : la seigneurie de Montauban vint vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle des Montfort à un puiné de la Maison de Rohan, dont la postérité prit le nom de Montauban, en gardant les armes des Rohan avec une brisure comme marque de juveigneurie.

## II. — LES SEIGNEURIES

Les Montauban furent, à différentes époques, seigneurs de Montauban, en Saint-Éloi de Montauban; de la Gacilly, en la Gacilly; du Binio, de la Planche, en Augan; du Couédon, en Guer; du Boisbasset, du Bois-d'Anast, de Launay, en Maure; du Bois-de-la-Roche, en Néant; de Pêr, de l'Éperon, en Mohon; de Landal, en la Boussac; de Plancoët, en Plancoët; de Montbran, en Matignon; de Vauvert, en Plorec; de l'Argentaye, en Saint-Lormel; de la Sauldraye, en Guidel; de Kérascouët, en Plouguen; d'Irodouër, en Irodouër; de Châteautro, en Guilliers; d'Ambon, en Ambon; de la Sucraye, en Saint-Onen; de Saint-Brice, de la Chattière, en Saint-Brice-en-Cogles; de la Motte-Alleman, en Saint-Nazaire; du Maz, en Savenay; du Goûz, en Malville; de Cambon, en Cambon; de Rochefort, en La Haye-Fouassière; de Port-Durand, de la Ferrière, en Saint-Donatien; de la Plaine, en la Plaine; des Perrines, en Doulon; de la Charpentrais, en Donges; du Moulin, en Puceul; de Chézine, du Pressoir, en Chantenay; de Laujardière, en Vallet; de la Haie-Mahéas, en Saint-Étienne-de-Montluc; de la Bessardais, en Cordemais; du Casso, en Pontchâteau; de la Chapelle-sur-Erdre, en La Chapelle-sur-Erdre; de Bazouges-la-Pérouse, en Bazouges-la-Pérouse; du Roz, en Mauron; du Sens, de la Chevrerie, en Sens; de la Bréchardière, en La Ferté; de Brisolette, au Perche; de Craon, en Anjou; de Gonnevillle, de Qui-

néville, de Marigny, de Romilly, de Crespon, dans le Cotentin; de Château-Thierry, de Langle, de Kerenrais, de Kérascouët, de Tubœuf.

Ils furent titrés chevaliers bannerets, comtes de Montauban, vicomtes du Bois-de-la-Roche, barons de Sens et de Saint-Brice.

Parmi toutes ces seigneuries, quelques-unes ont été décrites précédemment par MM. de la Borderie, L. de Villers, l'abbé J. Le Claire, le chanoine Guillotin de Corson, l'abbé Piéderrière, le chanoine Le Mené; nous n'en parlerons pas à nouveau, et nous donnerons seulement un aperçu historique sur des seigneuries moins connues, telles que le *Binio*, en Augan; le *Couëdor*, Guer; le *Bois-de-la-Roche*, en Néant; *Gonneville*, en Saint-Pierre-Église.

*Le Binio*. — Village, chapelle et seigneurie ayant droits de haute justice, situé dans la paroisse d'Augan, à 4 kilomètres au Sud du bourg. Peut-être faut-il en faire remonter l'origine à saint Winoch, frère du roi Judicaël, qui aurait fondé là un monastère à la fin du VII<sup>e</sup> siècle et dont la statue, représentant un abbé, est encore en vénération dans la chapelle du Binio; toujours est-il qu'il y avait dans ce lieu, dès le commencement du IX<sup>e</sup> siècle, une seigneurie qui appartenait aux machtierns d'Augan, de Campénéac, de Ploërmel et de Caro. Le *Cartulaire de l'abbaye de Redon* fait en effet plusieurs fois mention du Binio, dit « Winiau, *in ecclesiâ Alcam* » (Augan), « Ran » (seigneurie), dont le machtiern Riwalt fit donation par actes de 834 et de 846 aux moines de Redon, avec « Ran-Gleumin » (*nunc* : Lemo) et « Ran-Corduan » (*nunc* : Coduan)

également en Augan. (*Cart. de Redon*, p. 356 et 362.)<sup>1</sup>

A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle nous voyons les Montauban seigneurs du Binio; ils le conservèrent jusqu'en 1540, époque à laquelle ils le portèrent par alliance aux Volvire, desquels il vint aux l'Olivier de Lochrist en 1691, et de ceux-ci aux Saint-Pern en 1740.

Le château du Binio fut détruit vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle; il ne fut pas relevé depuis.

Les possesseurs de la seigneurie du Binio jouissaient à cause d'elle de droits considérables. Ils étaient seigneurs fondateurs et prééminenciers de l'église paroissiale d'Augan et de la chapelle du Binio; ils avaient haute, moyenne et basse justice, avec un auditoire au village du Binio et une justice patibulaire à trois piliers élevée près du moulin des Cinq-Chemins; droit de coutume et de trépas (passage) sur toutes les denrées qui traversaient Augan. Le fief du Binio s'étendait en Augan, Monteneuf, Guer, Reminiac, Tréal, Caro et Ploërmel.

Nous lisons dans la « Généalogie de la Maison du Breil » que le Binio aurait appartenu primitivement à cette famille, qui ne l'aurait porté qu'en 1306 aux Montauban; mais ceux-ci en étaient possesseurs bien antérieurement, puisqu'ils parurent comme seigneurs du Binio dans des actes de 1203, 1231 et 1275.

Jean de Montauban signe « seigneur du Biniou » aux États tenus à Vannes en 1203; Philippe et Alain de Montauban prennent le même titre en 1231 et en 1275. — Plus tard, Renaud de Montauban, capitaine de Ploërmel pour Charles de Blois, vendit

1. Il y avait un autre « Winiau » en Pluherlin, et un « Winoc » en Bains.

en 1353 « les bois anciens du Bois-de-la-Roche et du Binio, où étaient ses principales maisons, et qui les décoraient grandement. » Par son testament, à la date d'août 1386, il légua 50 sols de rentes à l'église paroissiale d'Augan. Guillaume de Montauban, époux d'Orfroise de Sérent, reconstruisit vers 1450 la chapelle du Binio, où l'on voit encore sur le vitrail au fond du chœur ses armes en alliance avec celles des Sérent; il fit don à cette chapelle d'une croix processionnelle que nous avons présentée en 1889 à la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine<sup>1</sup>. Il fut inhumé en 1486 dans le chœur et derrière l'autel de cette chapelle. — En 1460, lors de son mariage avec Guillaume du Tiercent, Marie de Montauban reçut 100 livres de rentes à valoir sur la terre du Binio. — Philippe de Montauban, le fameux grand-chancelier de Bretagne, légua par son testament, à la date du 16 juin 1514, une rente de 33 livres aux P. Carmes de Ploërmel, dont 25 à prendre sur sa seigneurie du Binio. — La fille de cet illustre seigneur, Catherine de Montauban, porta le Binio aux Volvire par son mariage en 1516 avec René de Volvire, baron du Ruffec. Les Volvire devinrent par suite fondateurs et prééminenciers de l'église paroissiale d'Augan et de la chapelle du Binio.

En 1642, les Volvire vendirent la haute justice du Binio et la prééminence dans la chapelle dudit lieu à Jean Ermar, seigneur de la Grée-de-Callac, dont la postérité porta ces droits aux du Bot en 1712.

Les Volvire conservèrent le fief, les dîmes et l'ancien château du Binio. Joseph de Volvire, marquis

<sup>1</sup> La chapelle du Binio et sa croix processionnelle, par le comte de Bellevue, — T. XXI.

du Bois-de-la-Roche, vendit à réméré, le 20 janvier 1682, « la métairie et les ruines du vieux château du Binio » à René de Lopriac, baron de Coëtmadeuc, et à André Huchet, seigneur de la Bédoyère. Cette vente à réméré était faite pour six ans; comme à l'expiration de ce réméré Joseph de Volvire était mort, sa sœur, Agathe-Blanche de Volvire, racheta le Binio, qu'elle porta en 1691 à son mari, Sébastien de l'Olivier de Lochrist, comte de Saint-Maur. Leur fille Marie fut, en 1731, marraine de la grosse cloche de l'église d'Augan, avec son cousin, Ingeleme-Joseph de Volvire, alors âgé de treize ans, et qui signe « seigneur supérieur et fondateur de l'église d'Augan, à cause du Binio. »

Venu aux Saint-Pern en 1751, par suite de l'alliance, en 1741, de Marie de l'Olivier de Saint-Maur avec Célestin-Bertrand, comte de Saint-Pern-Ligouyer, le Binio fut vendu nationalement en 1795.

Il ne reste plus actuellement que l'emplacement et quelques ruines du vieux château du Binio, qui sont enclavés dans le magnifique parc du château de la Grée-de-Callac, propriété du vicomte Hippolyte du Bot.

Le village et la chapelle existent encore. Cette chapelle, reconstruite au xv<sup>e</sup> siècle, renferme le tombeau de Guillaume de Montauban, inhumé en 1486, et dont les armes se voient sur le vitrail de la fenêtre du fond du chœur; on y vénère encore la statue de saint Winoch (?) (saint Berio, disent les paysans), spécialement invoqué pour la guérison des petits enfants.

Dans le dénombrement de ses propriétés, fait par Joseph de Volvire de Ruffec, comte du Bois-de-la-

Roche, les 10 et 20 janvier 1682, lors de la Réformation du Domaine royal de Ploërmel, nous lisons relativement au Binio :

« Déclaration des terres et droits seigneuriaux, fournie par Messire Joseph de Volvire de Ruffec, comte du Bois-de-la-Roche, et qu'il possède en Augan, Reminiac, Guer, Tréal, Ploërmel et Caro; déclaration faite par ledit seigneur comte, bien que les choses ci-après énumérées aient été transportées par lui, à condition de racquêt de six ans, à Messire René de Lopriac, chevalier, seigneur de Coëtmadeuc, conseiller du roy au Parlement de Bretagne, et à Messire André Huchet, chevalier, seigneur de la Bédoyère, conseiller du roy en tous ses Conseils et procureur général à son Parlement de Bretagne. — Savoir :

« Les restes et ruines de l'ancien château du Binio, où il reste encore une ou deux chambres et quantité de maçonneries, avec métairie, rabines, domaines et terres en dépendant, et les bois taillis forestables dudit lieu du Binio; le tout se joignant, et contenant environ quatre cents à quatre cent cinquante journaux. Auquel lieu il y a chapelle et chapellenie, vieux étangs; le tout prohibitif et défensable, avec droit de chasse; joignant, vers l'Orient, les terres et bois de la maison de la Grée-de-Callac; vers Minuit, au bois de la Minière; vers l'Occident, aux landes Saint-Yves de Caro; vers le Midi, aux landes du village du Binio. Les moulins de la seigneurie du Binio, dont l'un à eau, appelé « moulin de Beaumuré, » avec étang et chaussée, situé aux Vallées, près dudit château du Binio; l'autre à vent, dit « moulin de Pont-Moréac, » situé sur les landes. *Item* : le droit de coutume et de trépas sur toute marchandise passant par la paroisse d'Augan; le Rôle, rentier, seigneurie et bailliage du Binio, se levant en Augan, Guer, Tréal, Reminiac, Ploërmel et Caro, et valant environ 23 liv. de rentes, 23 boisseaux d'avoine, 12 poules, 3 chapons, et répartis en dix-neuf tenues.

« Doivent en plus audit rôle, outre foi et hommage :

« La maison noble et métairie de Pébusson-du-Houx, en Monteneuf : 13 s. 8 d.

« La maison noble et métairie de Pébusson-Neuf, en Monteneuf : 9 sols.

« La maison noble et métairie de la Minière, en Reminiac : 2 s. 9 d.

« La maison noble et métairie de la Planche, en Augan : 12 s. 18 d.

« La maison noble et métairie de Trécesson, en Campénéac : 13 sols.

« Ladite seigneurie du Binio comprend encore le fief, rôle et seigneurie du Créviç, s'étendant en Augan, et valant 10 liv. 10 s. 10 d. et 29 boisseaux d'avoine, répartis en neuf tenues, situées aux villages du Plessix et du Col; et de plus doivent audit rôle du Créviç les maisons nobles suivantes :

« Maison et terre de la Villefief,		en Augan : 20 s. » d.	
d°	de Beaupère,	d°	» 1
d°	de la Roche,	d°	» 5 »
d°	de la Villério,	d°	» 6 »
d°	de Hardouin,	d°	» 9 2
d°	de la Villevoisin,	d°	» 20 »
d°	du Bois-du-Loup,	d°	» 20 »
d°	de Lemo,	d°	» 6 »
d°	de Trieux,	d°	» 3 4
d°	de la Touraille,	d°	foi et hommage.
d°	de Porcaro,	d°	13 s. » d.

« Ledit déclarant a, en outre, sur lesdits fiefs et seigneuries du Binio et du Créviç, droits de haute, basse et moyenne justice; droits de seigneurs supérieurs et fondateurs des paroisses et églises d'Augan, de Reminiac et de la chapelle du Binio, avec droit de lizière en dedans et en dehors, écussons armoirés à la vitre principale; poteau armoiré, seps et collier dans lesdits bourgs d'Augan et de Reminiac, et justices patibulaires à quatre pôts. La dixme du Binio. Droits de lods et ventes au denier huit; de recettes de successions, d'épaves, de gallois. »

Par arrêt du 10 juin 1683, les commissaires reconnurent justes les déclarations précédentes, en exceptant toutefois que « le seigneur du Binio ne pouvait « prétendre aux mouvances des seigneuries de « Lemo, du Bois-du-Loup, de Beaurepère, de la « Villefief, de la Villevoisin et de Hardouin, vus les « aveux fournis aux rois : pour Beaurepère, le « 20 mai 1540; pour la Villevoisin, en 1395, 1413, « 1441, 1468, 1472, 1540 et 1541; pour le Bois-du- « Loup, en 1461, 1463, 1494, 1498, 1502, 1510, 1534 « et 1550; pour Lemo, en 1443, 1501, 1514, 1539, « 1540 et 1579; pour Hardouin, en 1440, 1511, 1539, « 1598; pour la Villefief, en 1514. »

*Le Couédon.* — Seigneurie avec haute justice, située en la paroisse de Guer, à environ 3 kilomètres à l'Ouest du bourg, sur le bord de la rivière d'Oyon et près de l'antique chapelle Saint-Étienne, qui existait dès le XII<sup>e</sup> siècle et dépendait de l'abbaye de Paimpont. Elle appartenait au XIII<sup>e</sup> siècle aux Montauban, qui semblent l'avoir démembrée en faveur d'une famille issue peut-être en ramage de la leur, famille dite « du Couédon, » et que nous trouvons sous Guer de 1340 à 1620; elle s'armait : « *de gueules à la fasce d'argent, chargée de trois coquilles d'azur, et accompagnée de six mâcles d'argent.* » (Ces mâcles rappellent les armoiries des Montauban.)

Le Haut-Couédon resta la propriété des Montauban, et la tradition rapporte qu'un souterrain reliait le château du Couédon à celui du Binio, situé à 3 kilomètres au Sud-Ouest. Robert de Montauban parut, comme seigneur du Couédon, en Guer, à la Réformation de 1427, et son fils Guillaume y parut

à celle de 1444. Le château du Haut-Couédon paraît avoir été détruit à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, en même temps que celui du Binio; les terres et les droits qui en dépendaient vinrent des Montauban aux Volvire en 1516; ceux-ci les vendirent, vers 1550, aux Tournemine, qui les cédèrent, en 1566, aux d'Acigné, alors déjà seigneurs du Bas-Couédon.

Il existait, en effet, à peu de distance à l'Est du Haut-Couédon, un autre manoir dit le Bas-Couédon, qui, après avoir appartenu aux du Couédon, puis aux Malestroit, était devenu par alliance, en 1425, la propriété des d'Acigné. Ceux-ci réunirent les deux seigneuries du Couédon en 1566; ils avaient embrassé la religion protestante, et, « en décembre 1562, un synode avait été tenu au château du Couédon, synode auquel assistaient plus de cinq cents huguenots, presque tous gens de condition. » (Dom Morice, *Preuves*, II, 292.)

Des d'Acigné, le Couédon vint en 1595 aux Nevet, par le mariage de Élisabeth d'Acigné avec Claude de Nevet; leur fille, Claude, épousa en 1620 François d'Avaugour, baron de la Lohière, près de Guer, lequel vendit à réméré le Couédon à René de Montbourcher, marquis du Bordage. Racheté en 1658 de sa fille, Suzanne de Montbourcher, épouse de Charles de Champelais, marquis de Courcelles, par François d'Avaugour, celui-ci le revendit deux ans après, en 1660, avec la Lohière et la baronnie de Guer, à Marie Maingard, dame de la Biffardière, veuve de Julien de Marnière. Son fils, Julien de Marnière, fit à la Réformation du Domaine royal de Ploërmel, en 1680, déclaration de « sa seigneurie « du Couédon : château et maison, cernés de douves, « eau, murailles et forteresse, avec la métairie noble

« de Launay et les bois anciens, dits de la Garenne,  
« joignant le chemin de la Mulottière à la chapelle  
« Saint-Étienne. Le tout acheté en 1660 par dame  
« Marie Maingard, mère du déclarant, de François  
« d'Avaugour, seigneur de la Lohière, qui l'avait du  
« marquis de Courcelles, lequel le tenait en partage  
« de René de Montbourcher, marquis du Bordage...  
« Ledit domaine comprenant, avec les métairies  
« nobles de la Porte et de Launay, environ 180 jour-  
« naux. *Item* : les moulin à eau de Tehel et de  
« Pasquier; les moulins à vent de la Houssaye et  
« d'Avaugour. Le devoir de coutume et de trépas  
« sur le marché de Guer et tous les marchands pas-  
« sant dans cette paroisse, savoir : pour chaque  
« cheval, 1 denier; plus le tiers des devoirs et cou-  
« tumes des étalages qui se lèvent à Guer le mer-  
« credi, jour du marché; les deux autres tiers appar-  
« tenant aux seigneurs du Boisglé, du Placy et des  
« Tousches. Les foires en la ville et paroisse de  
« Guer, savoir : les foires du 1<sup>er</sup> août, de la Tous-  
« saint et des deux jours de Saint-Michel; la foire  
« de Saint-Joseph; auxquelles foires ledit seigneur  
« du Couédor prend et lève de coutume la moitié  
« plus qu'aux marchés du mercredi de ladite ville  
« de Guer. Droits de police et de bouteillage, de  
« menée en la Cour de Ploërmel; d'épaves, de gal-  
« lois; haute, basse et moyenne justice, avec audi-  
« toire et sep et collier en ladite ville. Enfeu et  
« bancs dans le chanceau de l'église de Guer, avec  
« prééminences et droit de ceinture et lizière au  
« dedans et au dehors. Les prisons de Guer. Le  
« droit de *soulle*, qui est que le dernier épousé de  
« la paroisse de Guer doit présenter une soulle le  
« jour de Noël, après vêpres, à peine de 60 sols

« d'amende. Plus les devoirs de *quintaine* et de  
« *bouhourd*, qui sont que tous les nouveaux mariés,  
« qui ne savent écrire et qui ont épousé en l'an,  
« doivent courir une gaule de bois d'aulne de sept  
« pieds et demi de long contre un poteau planté  
« dans ladite ville de Guer, et que doivent fournir,  
« ainsi que les fers pour enfermer lesdites gaules,  
« les seigneurs du Boisglé; et les doivent iceux  
« nouveaux mariés courir sur un cheval par trois  
« fois, et, s'ils ne rompent ladite gaule, doivent  
« 60 sols et 12 deniers d'amende. Les nouveaux  
« mariés qui savent écrire doivent « *bouhourder* »  
« deux à deux chacun sur un cheval et faire tomber  
« l'un ou l'autre de cheval, sous peine d'amende.  
« Plus un autre devoir, appelé le *Saut dans l'eau*,  
« qui est que chacun des poissonniers qui a vendu  
« du poisson dans la ville de Guer pendant le Carême  
« doit sauter du haut du pont Saint-Melaine dans la  
« rivière; et ce dû le lendemain de Pâques, sous  
« peine de 60 sols d'amende.

« En outre, doivent foi, hommage et rachapt :

« Les seigneurs de la Motte-Québriac, de Lohin-  
« gat, de la Garenne, du Plessix, de Livoudray, du  
« Bouëxic, de la Porte-au-Bastard, de la Hâtais, du  
« Cahello, de l'Abbaye-Jarno, de la Ville-Hus, des  
« Tousches, du Vaumarquer, de Couësplan, de la  
« Mulottière, de la Voltais, de Porcaro, du Vauniel,  
« du Passouer, de la Gouraye, de Rotilleuc, de la  
« Fléchais, de la Grée-Mareuc, de la Ville-Morin,  
« de la Ville-Daniel, du Placy, du Chesnot, de la  
« Noë, de Ruaudo, du Bois-Travers.

« Le seigneur de Livoudray doit, en outre, une  
« paire de gants à Noël.

« Plus de nombreuses rentes pour tenues et mai-

« sons roturières. » (Réformation du Domaine royal de Ploërmel, 10 mai 1680. — Archives nationales, P, 1680.)

Les Marnière conservèrent la seigneurie du Couëdor jusqu'à la Révolution; elle fut alors achetée nationalement par un sieur Grée, qui la revendit aux Marnière, desquels elle est venue par alliance, en 1848, aux de Vitton, et de ceux-ci aux La Chouë de la Mettrie, qui la possèdent actuellement.

On voit encore sur la façade principale de la métairie de Launay, qui touche le Couëdor, un écusson aux armes des Montbourcher.

*Nota.* — Deux autres seigneuries, presque du même nom, existaient en Saint-Abraham et en Guidel. Celle en Saint-Abraham, dite « Coindelor, » appartenait aux du Couëdor en 1370 et vint vers 1440 aux La Bourdonnaye. Celle en Guidel, dite « Coatdor » et « Coëdor, » fut la propriété des Jourdain de 1600 à 1744; elle appartint ensuite aux Bahuno.

*Le Bois-de-la-Roche.* — Le château du Bois-de-la-Roche est situé en Néant; la seigneurie qui en dépendait était très importante et étendait sa juridiction sur les paroisses de Néant, de Campénéac, de Mauron, de Guilliers, de Tréhorenteuc et de Saint-Brieuc-de-Mauron, dont les seigneurs du Bois-de-la-Roche étaient fondateurs et prééminenciers. Elle avait droits de soule, de quintaine, de four-à-ban, de haute justice avec auditoire, prison, seps et collier, fourches patibulaires à quatre piliers; enfoux prohibitifs et chapelles dans l'église paroissiale de Néant et dans celle des Pères Carmes de Ploërmel.

Elle fut érigée en bannière en faveur de Guillaume de Montauban en 1451, en vicomté en faveur de

Philippe de Montauban en 1513, en comté en faveur de Henry de Volvire en 1607.

Le château du Bois-de-la-Roche fut reconstruit à la fin du xv<sup>e</sup> siècle par Philippe de Montauban, le grand-chancelier de Bretagne, près de l'emplacement du vieux château, dont les ruines existaient encore en 1682. Il fut pris en février 1592 par les Ligueurs, qui, sous les ordres de MM. de Lannion et de Camors (d'Aradon), brûlèrent les bois et les titres, et le conservèrent, avec le baron de Camors comme gouverneur, jusqu'en mai 1598. Le 15 novembre 1789, un détachement de la milice de Ploërmel envahit et pilla le château et en rapporta à Ploërmel dix-sept obusiers ou autres pièces d'artillerie et un baril de poudre. Un arrêté du Directoire du département du Morbihan en ordonna, le 1<sup>er</sup> avril 1793, la démolition, afin d'éviter que cette place ne servit de retraite aux chouans. Le district de Ploërmel se contenta alors de faire démolir une partie des murs de clôture et deux des pavillons. Mais, sur une nouvelle décision du Directoire, on dut, au mois de mai suivant, renverser les tours et les plateformes, combler les douves et achever la destruction des murs d'enceinte. Enfin, la même année, à la suite d'un combat livré au Bois-de-la-Roche contre les bleus par les troupes de Jean Jan et de M. de Saint-Pern, les républicains incendièrent un des corps du bâtiment. Ce château, restauré depuis, est encore un des plus beaux du pays.

La seigneurie du Bois-de-la-Roche appartenait au xii<sup>e</sup> siècle aux du Breil, dont la famille est encore représentée par les du Breil de Pontbriand; ils la portèrent en 1306 aux Montauban par le mariage d'Amicie du Breil, dame du Bois-de-la-Roche, du



Bois-d'Anast, fille de Guillaume du Breil, seigneur du Bois-de-la-Roche, et Denise d'Anast, dame du Bois-d'Anast, avec Renaud de Montauban. Des Montauban, elle vint par alliance, en 1516, aux de Volvire; de ceux-ci par alliance, en 1740, aux Saint-Pern; puis, après la Révolution, par suite d'une alliance, en 1785, aux Magon, qui l'ont vendue vers 1887 à un M. Bossard, ancien marchand de bois à Rennes.

Ce fut au château du Bois-de-la-Roche que naquit, le 2 novembre 1653, et que mourut en odeur de sainteté, le 22 février 1694, Anne de Volvire, dite « la Sainte de Néant, » fille aînée de Charles de Volvire, comte du Bois-de-la-Roche, vicomte de Loyat, seigneur du Binio, et d'Anne de Cadillac. Son tombeau et son portrait existent dans l'église de Néant et sont en vénération. Sa vie a été écrite par beaucoup d'auteurs bretons<sup>1</sup>.

Voici la déclaration du comté du Bois-de-la-Roche, faite par Joseph de Volvire de Ruffec, le 10 janvier 1682, lors de la Réformation du Domaine royal de Ploërmel (Archives nationales, P, 1685) :

« Le château, forteresse et place de la comté du Bois-de-la-Roche, comme il se contient tant en bâtiments, forteresse et défenses, tours percées à canonnières, créneaux, machecoulis, enceintes fortifiées, doubles portes, douves et fossés, pont-levis, qu'en dépendances, décorations et éminences. Au dedans dudit château il y a prisons et basses fosses, grande chapelle et oratoire; hors du château sont des basses-cours, granges, chenils et autres bâtiments, avec jardins, fuyes, colombiers, situés

1. *Abrégé de la vie d'Anne-Toussainte de Volvire*, Vannes, veuve Bizette, in-16, 36 p. — *Anne de Volvire*, article dans les *Vies des Saints de Bretagne*, t. V, par l'abbé Tresvaux. — Articles dans la *Vie des Justes*, par l'abbé Carron; dans les *Récits et impressions de voyages*, de P. de Condé, et dans le *Dictionnaire de Bretagne*, d'Ogée.

dans l'enceinte du parc, clos de murs et contenant environ une lieue et demie de tour; au-dedans et au bout duquel parc il y a emplacement et ruines d'un vieux château avec vieilles murailles tombées et même les portes, douves et fossés d'iceluy, appelé « *Saint-Guysnel*. »

« Dans lequel parc, bois de haute futaye et taillis, où se retirent plusieurs bêtes fauves et bêtes noires, garennes et refuges à lapins, étangs, pêcheries, et emplacement de vieux moulins à eau tombés et ruinés; prairies, landes, buissons pour le fort des cerfs, biches et sangliers.

« Comme aussi dans ledit parc la *métairie du Vausevin*, avec ses dépendances et terres. Droit de pêche prohibitif dans la rivière de l'Ivel, allant du moulin de Lidée, en Saint-Briec-de-Mauron, au moulin de Trégadoret.

« Au devant dudit château est une place où est la *halle* et où se tient le marché tous les jeudis, avec un *auditoire* où s'exerce aussi le jeudi la juridiction de ladite comté du Bois-de-la-Roche. Près de la halle est le *ceps* et *poteau à collier* fermant à clef, et les ruines d'une vieille église dédiée à saint Roch, ainsi que le *four à ban*.

« Les moulins à eau de Tremel; le moulin à vent de Héret.

« Les bois du Bouëssy, contenant environ cinq cents journaux.

« La *métairie de la Porte de la Géraudaye*, en Mauron.

« Le *Rôle du Bois-de-la-Roche*, s'étendant en Néant, Tréhorenteuc, Mauron et Saint-Briec-de-Mauron.

« Le *Rôle et bailliage de Cartrefoy*, en Guilliers.

« Le *Rôle de Liesroux*, en Guilliers.

« Le *Rôle d'Esquinial*, en Guilliers.

« Le *Rôle de Garnouët*.

« Le *Rôle de Vendosme*, en Néant, Tréhorenteuc et Saint-Briec-de-Mauron, et dont relèvent à foi et hommage les seigneuries de la *Vieilleville*, du *Bouëssy*, de *Gaultro*, du *Cartier*, de *Lesmée* et de *Rue-Neuve*.

« Le *Rôle et bailliage de Malestroit*, en Néant et Mauron.

« Le *Rôle et bailliage de Saint-Guysnel*, en Néant et Mauron.

« Le *Rôle et bailliage de Hainfau*, en Mauron.

« Le Rôle et bailliage dit « le fief commun, » en Saint-Briec-de-Mauron.

« Ledit seigneur du comté du Bois-de-la-Roche possède en outre : la seigneurie, haute justice, de *Crancelin*, en la paroisse de Guilliers, avec prééminences et étangs : laquelle paroisse de Guilliers ledit seigneur comte du Bois-de-la-Roche tient en juveigneurie et ramage du seigneur duc de Rohan, comte de Porhoët, comme juveigneur d'ainé, suivant la disposition de la Coutume de Bretagne.

« Le Rôle et bailliage de *Rougé*, en Guilliers.

« Le Rôle et bailliage de *Boucé*, en Guilliers.

« Le Rôle et bailliage du *Clos-Havart*, en Guilliers.

« Les maisons nobles suivantes en Guilliers doivent foi et hommage : La *Gabptière*, la *Villeneuve*, l'*Abbaye*, la *Villejan*, la *Ville-aux-Bonours*, *Botel*, le *Cambrigot*, la *Riaye*, le *Bois-jagu*, le *Pont-Ménart*.

« Ledit comte du Bois-de-la-Roche est seigneur supérieur et fondateur des églises de Néant, Guilliers, Mauron, Saint-Briec-de-Mauron, Tréhorenteuc, et des chapelles existant dans ces paroisses : chapelles de Notre-Dame de Kernéant, en Néant; de Saint-Fiaux, au village du Boisbilly, en Saint-Briec-de-Mauron; de Sainte-Catherine, en Néant; de Saint-Justel, de Sainte-Suzanne, de Saint-Julien, en Guilliers; de Saint-Nicodème, au village de la Grande-Touche; la chapelle et prieuré de Bouée.

« Droits de lizière, ceinture, armoiries dans lesdites églises et chapelles, avec, dans ces paroisses, fourches patibulaires à quatre pôts, avec sep et collier auxdits bourgs.

« Possède aussi ledit comte dans l'église des Carmes de Ploërmel la chapelle fondée de Notre-Dame, où sont les anciennes sépultures des seigneurs comtes du Bois-de-la-Roche, et, entre autres, de : Philippe de Montauban, chancelier de Bretagne, et de dame Anne du Chastellier, sa compagne; de dame de Daillon du Lude, en son vivant épouse de Messire Philippe de Volvire de Ruffec, chevalier des Ordres du Roy; de Messire Henry de Volvire de Ruffec, chevalier des Ordres du Roy; et de Messire seigneur comte du Bois-de-la-

Roche, père ayeul paternel dudit seigneur déclarant. En laquelle chapelle sont les tombeaux eslevés avec les armes du Bois-de-la-Roche, ceinture et lizière étant autour de ladite chapelle, prohibitive à tous autres.

« A cause de laquelle comté du Bois-de-la-Roche, appartient audit seigneur comte lieu et rang à se seoir aux États du pays de Bretagne, proche et au côté du seigneur de Guemené, aux pieds du Roy, ducs et princes de ce pays.

« Droits de menée et de comparution en première instance aux plaids généraux de la Cour de Ploërmel, avant tous autres.

« Et de plus, à cause du Rôle du Bois-de-la-Roche, les hommes des villages des Portes, de Cisséac et du Coudray sont tenus d'apporter, la veille de Noël, au soleil couchant, en la grande salle du château du Bois-de-la-Roche, le tison appelé « le tison de Noël; » et, quand il y a exécution de justice, d'assister les officiers préposés à l'exécution du criminel.

« Devoirs de trépas et de coutume, à cause du Rôle de Vendosme, sur toutes marchandises passant en la paroisse de Mauron.

« A cause du Rôle de Malestroit, droit à une *solle* en cuir, à courir par les mariés de l'année en les paroisses, églises ou chapelles de Néant et de Tréhorenteuc, à l'issue de la grand'messe, les jours de Noël et de saint Étienne pour Tréhorenteuc, et le jour de Notre-Dame-de-la-Chandeleur pour ceux de Néant.

« A cause du fief commun en Saint-Briec-de-Mauron, droit, devoir de *course de quintaine*, à cheval et au galop, pour tous les nouveaux mariés de l'année en Saint-Briec-de-Mauron; lesquels doivent courir trois gaules de bois d'aulne de sept pieds de long chacune, et courir trois fois chacune desdites gaules; et, faute de les rompre, doivent 60 sols d'amende par gaule; pour lesquelles courses sont obligés lesdits nouveaux mariés à demander permission aux officiers pour prendre des éperons. Ladite quintaine devant être courue chaque année, le 1<sup>er</sup> mai, au bourg de Saint-Briec-de-Mauron.

« La supériorité de la paroisse de Campénéac, et les fief et rôle du Bois-de-la-Roche en cette paroisse, ont été vendus par

ledit comte déclarant à Messire François-Gilles de Trécesson, seigneur dudit, le 5 juin 1678.

« A la possession desquels choses, privilèges, exemptions et autres droits ci-devant déclarés, ledit seigneur comte déclarant est arrivé par les démissions à lui faites par Messire Charles de Volvire de Ruffec, chevalier, seigneur comte du Bois-de-la-Roche, et dame Anne Cadillac, son épouse, ses père et mère, et damoiselle Hélène de Volvire, sa tante paternelle. Desquels démettants, les auteurs et prédécesseurs ont joui desdites choses et droits depuis plus de deux à trois cents ans, comme il se peut voir par les aveux, déclarations et minutes fournis aux rois, qui sont aux Chambres des Comptes de Bretagne; lesquels titres n'existent plus qu'en partie, car beaucoup ont été brûlés ou emportés, durant la guerre de la Ligue, par le sieur baron de Camors, qui aurait, avec une forte garnison, entré et résidé dans ledit château du Bois-de-la-Roche environ deux ans, au grand préjudice et perte notable dudit déclarant et de ses prédécesseurs, propriétaire de ladite seigneurie, ainsi qu'il est justifié par le procès-verbal, en fait, du 16 mai 1578. »

*Gonneville.* — Dite anciennement « Gononvilla, » « Grenonville, » « Grenouville » et « Gonneville; » fief de haubert, château fortifié et paroisse dans le canton de Saint-Pierre-Église, à 16 kilomètres à l'Est de Cherbourg, dans le Cotentin.

Cette seigneurie dépendait anciennement de la baronnie de Néhou, dont elle fut détachée au XII<sup>e</sup> siècle en faveur de Guillaume de Réviers, fils de Richard, seigneur de Réviers-en-Bessin, de Gonneville, et d'Adeline Paynel (Réviers : *d'or au sautoir d'azur*). Jean-sans-Terre, revenant de Valognes, coucha au château de Gonneville les 12 mars 1194 et 23 décembre 1203.

Des Réviers, Gonneville vint en 1283 aux Courcy (*d'azur fretté d'or de six pièces*). Ce fut Richard II

de Courcy, seigneur de Gonneville, de Remilly, de Marigny, qui fit bâtir, en 1331, les deux vieilles tours qui existent encore, à demi ruinées, dans le jardin. Il mourut sans postérité, et sa nièce, Tiphaine de Courcy, porta Gonneville, avec Marigny, Remilly, Fermanville, Quinéville et Saint-Louët, à son mari, Gilbert de Malesmains, chevalier, seigneur de Sacé (*d'or à trois mains dextres de gueules*). Ils n'eurent qu'une fille, Jeanne de Malesmains, héritière de ces seigneuries, qui épousa vers 1342 Olivier de Montauban, auquel elle porta ces terres, à cause desquelles nous voyons Robert de Montauban bailli du Cotentin en 1415.

Catherine de Montauban porta en 1516 Gonneville, Fermanville, Quinéville, à son mari, René de Volvire, baron de Ruffec, qui vendit, le 8 février 1527, ces seigneuries aux Lagnette, vicomtes de Valognes, desquels elles vinrent en 1559 aux de Pirou. Lors des guerres de la Ligue, les Pirou restèrent fidèles au roi. Le château de Gonneville était alors un château fortifié, avec tours crénelées, donjon, fossés, douves et ponts-levis; il subit plusieurs sièges, mais les Ligueurs ne purent s'en emparer. Il fut rebâti en partie vers 1640 par les Jallot, qui l'avaient reçu des Pirou par une alliance en 1595. Des Jallot il vint en 1673 aux du Mesnileury, en faveur desquels Gonneville fut érigé en marquisat en 1702. Lors de la Révolution, Gonneville et Quinéville appartenaient aux de Berruyer, héritiers des Mesnileury en 1775. Ses propriétaires ayant émigré, Gonneville fut vendu nationalement et acheté en 1794 par un sieur Antoine Daumas, qui le revendit aux Berruyer en 1814; il vint depuis, par acquêts successifs : en 1842 à M<sup>me</sup> Lambert, et en 1849 au marquis

Médéric-Ferdinand de Chivré, époux de demoiselle Marie-Alix Doynel de la Sausserie; il appartient actuellement à sa veuve et à son troisième fils, le vicomte Arthur de Chivré. (*Recherches historiques sur le canton de Saint-Pierre-Église*, par L. Drouet. Cherbourg, 1893. — Article Gonnevillle.)

#### Chapelles et Enfeus de la Maison de Montauban.

Les Montauban possédèrent une chapelle privée au château de Montauban et une chapelle avec enfeu dans l'église Saint-Éloi de Montauban.

Un enfeu dans l'église du couvent des P. Carmes, à Dol, couvent fondé en 1401 par Guillaume de Montauban, seigneur de Landal, où fut inhumé ce seigneur en 1432, et où reçut également la sépulture, en 1466, son fils, Jean de Montauban, amiral de France.

Une chapelle avec enfeu dans l'église des Jacobins de Dinan, où fut inhumé en 1357 Alain de Montauban.

Une chapelle avec enfeu dans l'église de la Gacilly.

Une chapelle avec enfeu pour la seigneurie du Bois-de-la-Roche dans l'église de Néant, où furent inhumés : Raoul de Montauban, en 1386; Robert de Montauban, en 1440; Anne de Volvire, dite « la sainte de Néant, » en 1694; Auguste de Volvire, en 1751.

Une chapelle privée et un oratoire au château du Bois-de-la-Roche.

Une chapelle Notre-Dame avec enfeu dans l'église des Carmes de Ploërmel, dite « chapelle du Bois-de-la-Roche. » Cette chapelle fut fondée à la fin du

xv<sup>e</sup> siècle par Philippe de Montauban, seigneur du Bois-de-la-Roche et du Binio, le fameux chancelier; elle était située du côté de l'épître et joignait au Nord le mur de l'église. Là furent inhumés Philippe de Montauban, en 1514, et sa veuve, Anne du Chastellier, en 1516. Lors des guerres de la Ligue, l'église des Carmes de Ploërmel fut détruite, en octobre 1591, par les Huguenots, sous les ordres de Pierre Rogier, seigneur du Crévy. Les P. Carmes se réfugièrent alors dans le prieuré de Taupont, puis dans celui de Saint-Nicolas de Ploërmel; et, leur couvent ayant été reconstruit sur l'ancien emplacement, ils y rentrèrent solennellement en 1620. Les tombeaux des ducs de Bretagne Jean II et Jean III, de Jean de Derval, de sa mère, Aliénor de Châteaubriant, de sa femme, Jeanne de Léon, et de son frère, Bonabes de Derval, furent réédifiés dans la nouvelle église, en même temps que celui de Philippe de Montauban et de Anne du Chastellier, son épouse. Le tombeau de Philippe de Montauban et de sa femme existe actuellement au milieu du cloître de l'ancien couvent des Carmes. Il a environ 2 mètres de long, 1<sup>m</sup> 20 de large et 1<sup>m</sup> 50 de haut; le socle est entouré de jolies statuettes représentant des pleureurs et des pleureuses en costume monastique. Sur le dessus du mausolée, sculptées en granit et de grandeur naturelle, deux statues couchées : le chancelier de Montauban dort étendu à côté de sa femme; il a la tête nue et est armé de toutes pièces; son épée, retenue sous l'avant-bras gauche, est allongée le long du corps; ses yeux sont ouverts; sa tête est soutenue par deux anges, et ses pieds s'appuient sur deux lions, tenant chacun un écusson dont les armoiries ont été martelées. Anne du Chastellier

porte une coiffure tombante, pareille à celle avec laquelle on représente la duchesse Anne; sa robe à corsage très long, fermée au milieu de boutons de forme carrée, a des manches larges aux poignets et serrées aux épaules, comme celles des surplis des prêtres; une chaîne suspend à son cou un « *Agnus Dei*; » une autre chaîne, ou chapelet, terminée par une croix, entoure sa taille et tombe jusqu'aux pieds, lesquels reposent sur le lion de gauche des supports. La robe est attachée, à hauteur de la ceinture, par une mâcle quatre fois plus large que les autres boutons. La partie antérieure du socle du mausolée porte l'écu des Montauban, chargé de « sept mâcles, » et un écusson portant « trois ou quatre alérions <sup>1</sup>. » Sur le chanfrein de la dalle tumulaire on lit en caractères gothiques : « *Ci-gist . H<sup>r</sup> et P<sup>r</sup> Seigneur : Phis : de . Motaubà . baron de Grenonville, de Bazoges et de Sens, Vicomte du Bois de la Roche, Chancelier de Bretagne, Fondateur de Cette Chapelle, qui décéda à Vannes le 1<sup>er</sup> jour de juillet M D X I V . — Priez Dieu qu'Il lui fasse pardon.* »

Dans la même chapelle du Bois-de-la-Roche, aux Carmes de Ploërmel, furent inhumés : Anne Daillon, en 1619, veuve de Philippe de Volvire; Henry de Volvire, en 1645; Charles de Volvire, en 1692; Joseph de Volvire, en 1715, et Joseph de Volvire, en 1731.

1. Ces armes (trois ou quatre alérions) ne sont pas celles des du Chastellier, qui, d'après le P. du Paz et Courcy, portaient : « *d'or à neuf quintefeuilles de gueules*, » mais plutôt celles des Loyat, Boisjagu ou Bodart. Cependant les mêmes trois alérions existent au château du Bois-de-la-Roche, en alliance avec les mâcles des Montauban. — D'où deux suppositions : ou, lors des transferts et reconstructions des tombeaux, on aura placé sur le mausolée de Ph. de Montauban un écusson provenant d'un autre enfeu? ou les armes susdites sont bien celles des du Chastellier, alliés à Ph. de Montauban?

*La chapelle, avec enfeu, du Binio.* — Cette chapelle, sous le vocable de saint Nicolas, est située à 150 mètres environ au Nord de l'emplacement de l'ancien château du Binio. Elle existait, avons-nous dit, dès le commencement du ix<sup>e</sup> siècle, et avait peut-être été fondée par saint Winoch, l'un des frères de Judicaël, mort en 717. Ce qui semblerait le prouver est, en outre de la similitude de nom, le pèlerinage que, de temps immémorial, on fait en cette chapelle en l'honneur d'un saint dont la statue représente un abbé : « saint Berio, » disent les paysans. Cet abbé n'est assurément pas saint Nicolas, qui était évêque; ce ne peut être que saint Winoch, abbé, ou saint Armel, invoqué jadis à Ploërmel sous le surnom de saint Armel « Beurriou » (beurrier), car on prétend que ce fut lui qui apprit aux ménagères du pays de Ploërmel à faire le beurre. La chapelle du Binio, reconstruite vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle par Guillaume de Montauban, s'élève au sommet d'une colline, dans une enceinte murée, restes d'un ancien cimetière où se trouvent trois énormes ifs. Elle est orientée Est-Ouest et de forme rectangulaire; ses murs sont appuyés par d'épais contreforts; son clocher, couvert en ardoises, se dresse au milieu du toit, au-dessus des fenêtres à meneaux et des portes en ogive. A l'intérieur, derrière une balustrade en chêne, est le maître-autel, en bois peint et sculpté, portant de chaque côté des statues également en bois peint et représentant, à gauche, le patron du lieu, saint Nicolas, et à droite un abbé, saint Guillaume ou saint Winoch « S' W. » En arrière de l'autel et remplissant presque tout le mur du fond, on remarque une grande fenêtre à meneaux de granit et de l'époque

dite flamboyante : sa partie supérieure est décorée de nervures dessinant un cœur allongé, surmonté d'un quatre-feuilles. Les compartiments formés par ces nervures portent des restes de vitraux et quatre écussons : celui qui est placé dans le couronnement est incliné à droite, suivant l'usage du XIV<sup>e</sup> siècle; il est supporté par un lion couché et accompagné à droite d'un lévrier debout soutenant de ses pattes de devant un heaume avec des volets pendants. Sur l'écu : « sept mâcles, posées 3, 3, 1, celle du milieu en chef chargée d'un croissant, et surmontées d'un lambel à quatre pendants » (de Montauban). Un peu au-dessous et à gauche, deux écussons peints : l'un portant les mêmes armes (de Montauban), et l'autre : « gironné d'argent et de sable, à quatre tourteaux en sautoir de l'un dans l'autre<sup>1</sup>. » A droite de la vitre, un seul écusson portant en alliances : « sept mâcles » (de Montauban) et « trois quintes-feuilles d'hermines » (de Sérent). De chaque côté de la fenêtre sont deux statues en bois, très anciennes, représentant : l'une saint Sébastien, l'autre saint Aubin. Le plafond de cette chapelle est fait de planches peintes en rouge et agencées en forme de cintre. Au milieu, sur une poutre transversale, on remarque une croix en bois haute de 1<sup>m</sup> 30 et sculptée en forme d'arbre. Dans le bas de la nef est un petit autel en pierre, sur lequel on voit une statue en bois, haute d'environ 0<sup>m</sup> 60 et dont la tête est toute hérissée d'épingles; elle représente un abbé, tête nue, avec tonsure et

1. Les mêmes armes existaient dans l'église paroissiale de Sens, en alliance avec celles des Montauban. (*Pouillé historique de Rennes*, par l'abbé G. de Corson.)

surplis : c'est saint Berio (?). Près d'elle et sur l'autel est un coussin malpropre, sur lequel on roule les enfants malades de la colique : en reconnaissance de leur guérison, on enfonce, en guise d'exvoto, une épingle dans la tête du saint.

Cette chapelle renfermait autrefois les enfeus des seigneuries du Binio, de la Grée-de-Callac et du Verger. Il existe encore, derrière le maître-autel, une pierre tombale en granit, de 1<sup>m</sup> 80 de long sur 0<sup>m</sup> 55 de large, et dont l'extrémité inférieure est à moitié couverte par le retable de l'autel; cette pierre porte encore un écusson complètement fruste et des caractères gothiques tracés dans le sens de la largeur et de la longueur : « Guillel..... D. Mon..... » C'est la tombe de Guillaume de Montauban, chevalier, seigneur du Bois-de-la-Roche et du Binio, mort en 1486, époux en 1450 d'Orfraise de Sérent. Ce fut ce seigneur, semble-t-il, qui avait reconstruit la chapelle du Binio et lui avait fait don d'une croix processionnelle, œuvre curieuse de l'orfèvrerie religieuse du XV<sup>e</sup> siècle, que j'ai eu l'honneur de présenter en 1889 à MM. les membres de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine<sup>1</sup>.

*Chapelle privée de Sainte-Catherine et enfeu au château de Saint-Brice-en-Coglais.*

*Supériorité et prééminences dans les églises et paroisses de : Saint-Éloi de Montauban, Quédillac, Landujan, Irodouër, Le Lou, Saint-M'Hervon, la Chapelle-du-Lou, Saint-Uniac et Boisgervilly (à cause de la châtellenie de Montauban); de Saint-Marc d'Augan et de Reminiac (à cause de la seigneurie du*

1. *La chapelle du Binio et sa croix processionnelle.* — *Bulletin de ladite Société*, 1892, t. XXI.)

Binio); de Néant, de Mauron, de Saint-Brieuc-de-Mauron, de Guilliers, de Campénéac et de Tréhorreuc (à cause de la châtellenie du Bois-de-la-Roche); de Sens, de Saint-Brice-en-Coglais, de la Gacilly, de Guer, de Gonneville.

### III. — GÉNÉALOGIE

*Armoiries.* — La famille de Montauban portait pour armes : « de gueules à sept (ou neuf) mâcles d'or, au lambel de quatre pendants d'argent. » (Sceaux de 1314, 1365, 1407.)

Alias : « Parti : au 1<sup>er</sup> : mi-parti de Montauban et d'Aubigné; au 2<sup>e</sup> : de Montauban. » (Sceau de 1389.) — « Ecartelé : aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> : de Montauban; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> : d'argent à la guivre d'azur en pal, décorant un enfant issant de gueules et couronné de même (de Milan). » (Sceau de 1461.) — « De gueules à sept mâcles d'or, posées 3, 3, 1, celle du milieu en chef, chargée d'un croissant d'argent, au lambel à quatre pendants. » (Sceaux de la branche du Bois-de-la-Roche et du Binio.) — « Parti de Montauban et de Sérent. » (Écusson du xv<sup>e</sup> siècle.)

*Branches diverses.* — La branche aînée de la maison de Montauban s'éteignit en 1443, fondue en Rohan-Guémené.

La branche des seigneurs du Bois-de-la-Roche et du Binio s'éteignit en 1540, fondue en Volvire de Ruffec.

La branche de l'évêché de Nantes s'éteignit, fondue en 1630 en de Formon et en 1650 en de la Moussaye.

Ogée, dans le *Dictionnaire de Bretagne*, prétend que la famille de Mellon était issue en ramage des Montauban; mais rien ne prouve, et tout, au contraire, semble contredire cette affirmation.

*Filiation.* — Étant donnée la discussion ci-dessus relativement à l'origine de la maison de Montauban, nous croyons pouvoir établir la filiation de cette famille comme suit :

*Josselin de Rohan*, chevalier, seigneur de Noyal, du Binio, du Couédon, frère cadet de Alain IV, vicomte de Rohan, époux de Mabile de Fougères, et deuxième fils de Alain III, vicomte de Rohan, mort en 1195, et de Constance de Bretagne, sœur du duc Conan IV, devint seigneur partiel de Montfort et de Montauban par son mariage, vers 1180, avec Mahaud de Montfort, fille puinée de Guillaume, seigneur de Montfort et de Gaël, mort en 1157, et de Amicie de Porhoët, dame de Montauban.

Il assista aux États tenus à Vannes en 1202, où il signe : « *Jo. de Monte-Albano.* » Il confirma et augmenta en 1204, 1213, 1219 et 1235, les donations faites en 1184 par son père Alain, vicomte de Rohan, à l'abbaye de Bon-Repos. Il est dit : « frère d'Alain IV, vicomte de Rohan, » dans un acte de 1204 (D. Morice, *Preuves*, I, 797); « oncle de Godefroy, de Conan et d'Alain V de Rohan, » dans un acte de 1213 (*Idem*, 821); « époux de Mahaud de Montfort, » dans des actes de 1213 et de 1235; « seigneur de Montauban et du Binio, » dans des actes de 1202 et 1221; « seigneur de Montfort et de Noyal, » dans des actes de 1204, 1213, 1224, 1235, 1249. (D. Morice, *ibid.*)

Il mourut, évidemment fort âgé, en 1251. Par son testament, daté du mois de mars 1251, il légua à son neveu, Alain V de Rohan, la seigneurie et paroisse de Noyal. Il eut :

1° *Philippe*, dit de Montauban, qui suit;

2° *Josselin* (ou *Jean*), dit de Montauban dans des actes de 1215, 1221 et 1225. Il fut témoin en 1215 avec son frère, Raoul de Montauban, d'une fondation faite à l'abbaye de Bon-Repos par Amaury de Montfort, « d'accord avec sa femme Hermine, ses « fils, Philippe et Guillaume, et en présence de ses « (beaux) frères, Josselin et R. de Montauban. » (D. Morice, *Pr.*, I, 829.) Il fut témoin en 1225, avec W. et R. de Montfort, de la fondation de Saint-Aubin-du-Cormier (*Idem*, 854). Du Paz, et après lui tous les généalogistes et historiens bretons, disent que ce Josselin de Montauban fut le Josselin, évêque de Rennes en 1222, cité sous ce seul prénom dans la *Gallia Christiana* (XIV, 757), mort le 30 octobre 1234 et inhumé dans l'église du prieuré Saint-Jacques de Montfort.

3° *Raoul de Montauban*, qui parut à Lannion dans un acte de 1199, et comme témoin, en 1215, dans l'acte cité ci-dessus, avec son frère Josselin;

4° *Hermine de Montauban*, qui parut dans l'acte de 1215 comme « Hermine, épouse d'Amaury de « Montfort, mère de Philippe et de Guillaume, et « sœur de Josselin et de R. de Montauban. »

I. — *Philippe de Montauban*, chevalier, seigneur de Montauban, du Binio, du Couédon, de la Gacilly, de l'Éperon, de Boutavant.

Il épousa vers 1200 sa cousine, Gosceline de Montfort, dame héritière de la Gacilly et de la moitié de Montauban, fille d'Olivier de Montfort, seigneur de la Gacilly, de Boutavant et de la moitié de Montfort et de Montauban, en 1160 et 1181. Par suite de ce mariage, et par des accords faits en 1221 avec les Montfort, il devint possesseur de la totalité de la



seigneurie de Montauban, dont il prit le nom pour lui et sa postérité, en gardant les armes des Rohan, avec une brisure, en marque de juveigneurie. Il signe « P. de Montauban » dans un acte de 1199; en 1230, il fit don aux moines de Saint-Méen de 27 sols de rentes assis sur sa coutume de Saint-Éloi de Montauban (*in costumâ meâ de S. Eligio*), et ce, d'accord avec ses fils, Olivier et Renaud, et sa femme Gosceline de Montfort. Il est dit dans cet acte « seigneur de Montauban, de la Gacilly et de Léberon » (l'Éperon, en Mohon). Sa femme était morte avant 1246. Il eut :

1° *Olivier I*, qui suit;

2° *Renaud I de Montauban*, cité dans l'acte de 1230 avec son père, Philippe, et son frère, Olivier.

II. — *Olivier I de Montauban*, chevalier, seigneur de Montauban, de la Gacilly, du Binio, du Couédor, de Boutavant.

Il épousa vers 1226 Jeanne de Porhoët, fille de Eudon II, comte de Porhoët, seigneur de Josselin, etc., et de Marguerite de la Villejagu.

Eudon II de Porhoët mourut en 1231, et le comté de Porhoët fut partagé entre ses trois filles; Olivier de Montauban eut, du chef de sa femme, un quart de ce comté (D. Morice, *Preuves*, I, 890, 907, 919, 934). Actes de 1231, 1241, 1248.

Il confirma, en 1246 et 1258, les donations faites par son grand-père maternel, Olivier de Montfort, aux moines de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, de six mesures de froment à prendre annuellement dans son grenier de Montauban (D. Morice, *Preuves*, I, 929). Il eut :

1° *Alain*, qui suit;

2° *Guillaume I de Montauban*, qui parut comme clerc dans un acte de 1258, et transigea en 1280 avec Éon de Cahideuc, époux de demoiselle d'Aciigné et fils de Robert de Cahideuc et de Jeanne de Montfort (*Généalogie des Cahideuc*, manuscrit du xvii<sup>e</sup> siècle);

3° *Angélique de Montauban*, épouse en 1265 de Jean I de Coëtlogon, seigneur du Gué-d'Isle, fils de Henry, seigneur de Coëtlogon, du Gué-d'Isle, de la Gaudinaye, et de Marguerite d'Espeaux, dont postérité;

4° *Anne de Montauban*, qui vivait encore, non mariée, en 1286.

III. — *Alain de Montauban*, chevalier, seigneur de Montauban, du Binio, du Couédor, de la Gacilly, de Boutavant, de Montfort, des forêts de Trémelin et de Coulon.

Il épousa en 1249 sa parente, Mathilde de Montfort, dame de Montfort, fille de Guillaume, seigneur de Montfort, et de Nina de Rostrenen, et veuve en premières noces de Josselin de la Roche, seigneur de la Roche-Bernard, qu'elle avait épousé vers 1241 et dont elle avait eu un fils, Alain de la Roche, et une fille, Thomasse de la Roche-Bernard, qui épousa vers 1268 Alain VI, vicomte de Rohan, et mourut en 1310. (D. Morice, *Preuves*, I, 1074, 1232; et *Généalogie des barons de la Roche-Bernard*, par l'abbé Le Mené, 1879.)

Il parut dans des actes de 1264 (*Alanus de Monte Albano, miles, dominus Montisfortis, uxor Mathildis*). — (D. Morice, *Pr.*, I, 990.)

Sa femme, Mathilde de Montfort, avait porté à son premier mari, Josselin de la Roche, le tiers de la

seigneurie de Montfort et Boutavant, que son fils, Alain de la Roche, céda à Guillaume de Lohéac, lequel passa un acte de transaction avec Alain de Montauban, second mari, auquel il céda la moitié du tiers de Montfort, soit  $\frac{1}{6}$ , avec les terres en la paroisse de la Chapelle-Saint-Onen, près de Montauban, gardant pour lui la seigneurie de Boutavant. (Acte passé en Cour de Ploërmel, en juin 1285.)

Mathilde de Montfort, épouse d'Alain de Montauban, mourut en 1279 (*Obiit Mathildis domina de Montfort, uxor Alani de Monte-Albano, militis*). — (*Preuves*, I, 154.)

Alain de Montauban mourut en 1286. Il eut :

1° Olivier II, qui suit;

2° Aliette de Montauban, dite sœur d'Olivier en 1285, qui lors de son mariage, en mai 1286, avec Caro II de Bodécat, chevalier, seigneur de Bodécat, fut partagée par son frère, en Cour de Ploërmel, de 100 liv. de rentes. Son mari était fils de Caro I de Bodécat et de Isabeau de Craon, veuve de Raoul de Fougères; il mourut en 1318 et Aliette en 1320; ils eurent pour fils Caro III de Bodécat, qui épousa Catherine de Kerautem et fut, avec son cousin Guillaume de Montauban, l'un des héros du combat des Trente.

IV. — Olivier II de Montauban, chevalier, seigneur de Montauban, de Montfort, du Binio, du Couédon, de la Gacilly, d'Irodouër, de la Trinité, de la Soraye.

Il épousa vers 1275 Louise de la Soraye, dame de la Soraye, en Saint-Onen, près de Montauban.

En août 1280, il consentit le changement du bail en rachapt en faveur de trente de ses vassaux nobles sous Guer et la Trinité. — Par acte passé

devant la Cour de Ploërmel en février 1285, il abandonna à Guillaume de Lohéac tout ce qu'il possédait dans les paroisses de Comblessac, Mauron et La Chapelle-des-Bruyères; et, en 1286, il lui concéda pour deux ans les revenus de ses terres en Montauban, Guer et Carentoir. (D. Morice, *Preuves*, I, 1079.) — Par acte passé en Cour de Ploërmel en mai 1286, il donna en dot à sa sœur Aliette, lors de son mariage avec Caro de Bodécat, 100 liv. de rentes. Il eut :

1° Olivier III, qui suit;

2° Renaud II, chef de la branche du Bois-de-la-Roche, qui viendra.

V. — Olivier III de Montauban, chevalier, seigneur de Montauban, de la Gacilly et d'une partie de Montfort.

Il parut comme chevalier dans une montre, en 1311. Il passa transaction, en 1312, pour les dixmes de Saint-Éloi de Montauban. (D. Morice, *Preuves*, I, 1242.) En août 1318, il passa transaction en Cour de Ploërmel avec Olivier de la Chapelle, qui réclamait son avenant en la paroisse de Montauban, auquel il avait droit du chef de sa mère, Hermine(?) (*Idem*, I, 1278); il est dit dans cet acte : « seigneur de Montauban et de Montfort en partie. » En 1322, il eut un procès avec le duc de Bretagne, et en 1327 il eut un autre procès avec Jean Le Borgne (arrêt du Parlement de Paris).

Il fit construire en 1320 le pont Saint-Jean, à La Gacilly, près des moulins Saint-Jean.

Il avait épousé secrètement, vers 1301, sa parente du 3<sup>e</sup> au 4<sup>e</sup> degré, Julienne de Tournemine, fille de Geoffroy, seigneur de la Hunaudaye, et veuve de

Raoul V de Montfort, mort en 1300. Il lui donna en douaire, en septembre 1314, 240 liv. de rentes, assises sur les terres qu'il possédait en Landujan, Le Loû, La Chapelle-du-Loû, Irodouër et Saint-M'Hervon. (D. Morice, *Preuves*, I, 1250.) Son mariage ne fut légitimé qu'en décembre 1320, par une bulle du Pape Jean XXII, laquelle devait être lue et affichée dans les églises de Montauban, Montfort et Guer. (*Ibid.*, I, 1295.)

Il mourut en 1336, et sa veuve reçut en douaire, en décembre 1340 : 1° le château et seigneurie de la Gacilly, avec ses dépendances en Tréal, Ruffiac, Les Fougeretz, La Chapelle-Gasceline; 2° les rentes dues en Mohon et dans le territoire de la vicomté de Rohan. (D. Morice, *Preuves*, I, 1407.) Il eut :

1° *Jean I de Montauban*, chevalier, capitaine pour Charles de Blois, avec ses frères, dans la guerre de Succession au duché de Bretagne; il fut arrêté à Paris, dans un tournoi, par trahison, et il eut la tête tranchée en novembre 1343 avec Olivier de Clisson et quatorze gentilshommes bretons. Il ne laissait pas de postérité de sa femme, demoiselle Blaise, de Montauban.

2° *Alain II de Montauban*, chevalier, seigneur de Montauban et de la Gacilly, également capitaine pour Charles de Blois; son château de la Gacilly fut pris et ruiné par les Anglais vers 1350. Il mourut sans postérité en 1357 et fut inhumé dans l'enfeu et chapelle des seigneurs de Montauban, dans l'église des P. Jacobins de Dinan.

3° *Olivier*, qui suit.

VI. — *Olivier IV de Montauban*, chevalier banneret, seigneur de Montauban, de la Gacilly, puis de

Gonneville, de Quinéville, de Romilly, de Marigny, de Crespon, de Tubœuf, de Craon, de Brisolette, de la Bréchardière.

Après la mort de son père, il eut pour tuteur son oncle Renaud de Montauban, seigneur du Bois-de-Roche. Il fut capitaine pour Charles de Blois et servit sous les ordres de son cousin, Bertrand du Guesclin.

Il passa des montres de sa compagnie, comme chevalier banneret : à Dinan, le 16 janvier 1356 (deux chevaliers et dix écuyers, dont : Olivier et Renaud de Montauban, et trois archers); à Dreux, le 10 avril 1371 (un chevalier et seize écuyers, dont Jean de Montauban, son fils); à Saint-Cloud, le 1<sup>er</sup> septembre 1373 (trois chevaliers et vingt-cinq écuyers, dont Jean de Montauban, son fils). Il accompagna du Guesclin en Espagne en 1369; il assista aux sièges de Bécherel et de Brest en 1371; il signa, le 25 avril 1379, avec son fils Olivier, l'acte d'association des seigneurs bretons contre l'invasion des Français dans leur province; il ratifia le traité de Guérande en 1381.

Il mourut en 1388.

Il avait épousé vers 1342 Jeanne de Malesmains, dame héritière de Gonneville, Quinéville, Romilly, Marigny, Crespon, Craon, Tubœuf, la Bréchardière, Brisolette, dans la Normandie, le Maine et le Perche, fille unique de Gilbert, seigneur de Marigny, Romilly, Quinéville, Fermanville, Saint-Louët et Sacé, et de Typhaine de Courcy, et nièce de Jeanne de Malesmains, dame de Sens, fille de Foulques, qui avait épousé en 1318 Robert du Guesclin, père du fameux connétable, et qui mourut en 1350.

Jeanne de Malesmains, épouse de Olivier de Montauban, mourut en 1383.

Leurs enfants furent :

1° *Olivier V*, qui suit;

2° *Guillaume II de Montauban*, qui épousa demoiselle du Chastellier et mourut sans postérité;

3° *Eonnet de Montauban*, mort avant 1383;

4° *Jean II de Montauban*, qui parut comme écuyer aux montres de son père, en 1371 et 1373, et à d'autres montres en 1378 et 1380; il entra vers cette époque comme religieux à l'abbaye de Beaufort, où il mourut en 1384;

5° *Amaury de Montauban*, seigneur de Craon, par partage de son frère Olivier en 1385;

6° *Jeanne de Montauban*, dame de la Ferté, Brisolette, la Bréchardière, par partage de son frère Olivier, en 1385; elle avait épousé Jean de la Teilelaye (ou de Tillé); elle était veuve en 1388 et mère de Henry;

7° *Julienne de Montauban*, qui épousa Jean du Chastellier, vicomte de Pommerit, qui parut en 1412 et 1418.

VII. — *Olivier V de Montauban*, chevalier banneret, seigneur de Montauban, de la Gacilly, de Gonneville, de Romilly, de Quinéville, de Marigny, de Tubœuf, de Craon, de Brisolette, de la Bréchardière, puis de Landal et d'Aubigné.

Il parut comme écuyer à la montre de son père, en 1356; il assista avec lui aux sièges de Bécherel et de Brest en 1371; il signa, le 25 avril 1379, l'acte d'association des seigneurs bretons pour la protection du duché. Il donna en partage : à son frère

Amaury, en 1385, la seigneurie de Craon; à sa sœur Jeanne, veuve de Jean de Tillé, le 20 mai 1388, les seigneuries de Brisolette et de la Bréchardière. (D. Morice, *Preuves*, II, 561.) Il assista aux États de Rennes en 1386. Il transigea, le 30 janvier 1386, avec les exécuteurs testamentaires de sa mère, Jeanne de Malesmains, et leur abandonna pendant trois ans les revenus des terres en Normandie et en Anjou. (*Ibid.*, II, 530.)

Il mourut en février 1389.

Il avait épousé vers 1360 Mahaud d'Aubigné, dame héritière d'Aubigné et de Landal, fille de Guillaume et de Philippote ..., qui, veuve, reçut en douaire le 7 novembre 1389, de son fils aîné, Guillaume de Montauban, les seigneuries de Marigny et de Romilly, à charge à elle de fournir une rente de 280 liv. à Henry de Tillé, son neveu, et à sa femme. (D. Morice, *Preuves*, II, 571.)

Par acte du 1<sup>er</sup> février 1392, elle donna quittance à son parent, Roland de la Planche, héritier de Renaud de Montauban, seigneur du Bois-de-la-Roche et du Binio, de 3,000 francs d'or, dus à cause de la tutelle de Renaud de Montauban, qui avait été en 1340 tuteur d'Olivier de Montauban. (D. Morice, *Preuves*, II, 618.) Le duc l'autorisa en 1392 à lever un fouage de dix sols sur leurs vassaux pour « relever et garder leurs forteresses. » (*Idem*, II, 617.)

Elle mourut en 1412, ayant eu pour enfants :

1° *Guillaume III*, qui suit;

2° *Robert de Montauban*, chevalier, seigneur de Gonneville, Quinéville, qui releva la branche des seigneurs du Bois-de-la-Roche, comme nous le dirons plus loin;

3° *Bertrand de Montauban*, chevalier, seigneur

d'Aubigné, chambellan du duc Jean V, en 1404, conseiller et chambellan du dauphin de France, plus tard Charles VII, en 1405, capitaine de Dol en 1406, lieutenant de la Prévôté de Paris et des gardes du château du Louvre en 1414. Ayant été accusé en 1414 de favoriser les projets du duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, contre la reine de France, Isabelle de Bavière, et le dauphin, il fut disgracié. Il périt l'année suivante, le 2 octobre, à la bataille d'Azincourt;

4° *Renaud de Montauban*, chevalier, seigneur de Crespon et de Marigny, mort sans postérité;

5° *Ysabeau de Montauban*, qui épousa Jean Bouter, chevalier, seigneur de Château-d'Assy, fils de Raoul et de Marguerite de Pléguer, dont postérité;

6° *Marie de Montauban* (?), qui était en 1411 épouse de Alain de la Houssaye, dont postérité.

VIII. — *Guillaume de Montauban*, chevalier banneret, seigneur de Montauban, de la Gacilly, de Landal, de Romilly, de Marigny, de Crespon, de Tubœuf, de Monbran, de Langle, de Château-Thiéry.

Chancelier de la reine de France en 1387, gouverneur de La Guerche et de Dinan de 1392 à 1420, chambellan du dauphin Louis en 1411.

Il promit quatre hommes d'armes, montés et armés, à la comtesse de Penthievre, par actes de août 1379 et juin 1391. (D. Morice, *Preuves*, I, 55 et 64.) Il parut à des montres en 1386 et 1391. Il prêta serment de fidélité au duc le 5 mars 1388. Il donna en douaire à sa mère, Mahaud d'Aubigné, Romilly et Marigny, le 7 novembre 1389. Il prit possession pour le duc de Châtelaudren en 1388. Il reçut du duc, le 20 septembre 1392, le droit de lever

dix sols de fouage sur ses vassaux, « pour la réparation et la garde de ses forteresses. (*Idem*, II, 617). Le duc l'envoya en ambassade en Angleterre en 1396. Il reçut, le 1<sup>er</sup> juillet 1400, quittance de Jean de Rieux des 3,000 liv. promises dans son contrat de mariage avec Béatrix de Montauban, sa fille aînée. (*Ibid.*, II, 705.) Gouverneur de La Guerche en 1392, il fut nommé gouverneur et capitaine de Dinan le 27 novembre 1402, et confirmé dans cette charge en 1404 et 1413. Il fonda en 1404 le couvent des Carmes de Dol. Il assura, en janvier 1406, la seigneurie de Landal en douaire à sa femme, Marguerite de Lohéac, au cas où elle lui survivrait. (*Ibid.*, II, 778.) En novembre 1408, il passa un acte d'accord avec Jean de Saint-Didier, seigneur de Mué et de la Haye-de-Torcé, son cousin, fils de Jean de Saint-Didier et de Jeanne d'Aubigné, tante de sa mère, Mahaud. Il acheta en 1411 les seigneuries de Plancoët et de Monbran, de Pierre de Tournemine; mais le duc fit annuler la vente de Plancoët. Dans un acte passé en Cour de Ploërmel en 1411, avec sa sœur, Marie de Montauban, épouse de Alain de la Houssaye, il est dit : « issu en juveigneurie d'ainé des seigneurs et dame de Porhoët. » Il accompagna le duc à Rouen en 1418. Il passa le 7 mai 1412 un acte d'accord avec son beau-frère, Jean du Chastellier, vicomte de Pommerit, veuf de Julienne de Montauban. (*Ibid.*, II, 868). En août 1421, il remit quittance au duc d'une somme de 6,366 liv. que celui-ci lui devait pour arriéré de solde aux gens d'armes de sa compagnie et pour le tort qu'il lui avait causé en annulant l'acquêt de Plancoët qu'il avait fait de Pierre de Tournemine. (*Ibid.*, II, 1098.) Il parut comme seigneur de Montauban à la Réfor-

mation de 1427. Il ratifia le traité de Troyes le 3 septembre 1427.

On a conservé deux des sceaux de Guillaume de Montauban, l'un de 1389 : *Parti : au 1<sup>er</sup> de Montauban et d'Aubigné; au 2<sup>e</sup> de Montauban*; l'écu surmonté d'un heaume terminé par une tête d'homme et supporté par deux griffons; l'autre, de 1407, porte les armes de Montauban.

Il mourut en 1432 et fut inhumé dans la chapelle du couvent des Carmes de Dol, qu'il avait fondé en 1404.

Il avait épousé : 1<sup>o</sup> en 1382, Marguerite de Lohéac, fille de Éon, seigneur de la Roche-Bernard, de Plélan, de Brécilien, de Campcillon, et de Béatrix de Craon; elle mourut en 1407; 2<sup>o</sup> par contrat du 13 août 1411, Bonne Visconti de Milan, seconde fille de Carle, comte de Milan, seigneur de Château-Thierry, et de Béatrix d'Armagnac, et tante de la reine de France Ysabeau de Bavière, épouse du roi Charles VI, qui, par acte du 12 juillet 1407, lui avait promis une somme de 30,000 liv. payable en trois annuités, pour faciliter son mariage (D. Morice, *Pr.*, II, 809), et qui, par acte du 22 août 1411, confirma cette donation. (Contrat de mariage, cité par D. Morice, *Pr.*, II, 854.) Toujours à l'occasion de ce mariage, Guillaume de Montauban reçut, le 2 octobre 1411, de « Louis, fils aîné du roi de France, duc de Guyenne et dauphin du Viennois <sup>1</sup>, dont ledit

1. Louis de France, duc de Guyenne, dauphin du Viennois, était troisième fils du roi Charles VI et d'Isabelle de Bavière; né en 1396, mort sans postérité en 1415. — Bonne Visconti, épouse de Guillaume de Montauban, était nièce de Galéas Visconti, duc de Milan, dont la fille Valentine avait épousé en 1389 Louis de France, duc d'Orléans, second fils du roi Charles V, dont Charles, duc d'Orléans, père du roi Louis XII.

Guillaume était chevalier, conseiller et chambellan, une pension annuelle de 1,000 liv., à prendre sur sa cassette personnelle. » (D. Morice, *Pr.*, II, 861.)

Guillaume de Montauban eut du premier lit :

1<sup>o</sup> Jean, qui suit;

2<sup>o</sup> Béatrix de Montauban, dame des Fougerets, de la Gacilly, qui épousa, par contrat du 1<sup>er</sup> juillet 1400, Jean de Rieux, et reçut 4,000 liv. de dot de son père, Guillaume de Montauban. Jean de Rieux était baron d'Ancenis, vicomte de Donges, seigneur d'Elven, de Largouët, etc., fils de Jean II de Rieux et de Jeanne de Rochefort, et veuf en premières noces de Marie de Valois. Elle mourut le 21 janvier 1401, ne laissant qu'une fille, Marie de Rieux, dame des Fougerets, de Châteauneuf, de la Gacilly, qui épousa Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, dont : la bienheureuse Françoise d'Amboise, dame de la Gacilly, née en 1427, épouse en 1442 de Pierre II, duc de Bretagne, mort en 1457, puis religieuse carmélite, fondatrice du couvent des Coëts, près de Nantes, où elle mourut en odeur de sainteté en 1485. Elle avait vendu en 1466 La Gacilly à sa cousine, Marie de Montauban, veuve de Louis de Rohan;

3<sup>o</sup> Marie de Montauban, qui épousa Jean V Malet, seigneur de Graille et de Marcoussis, dont elle eut : Louis Malet de Graille, amiral de France en 1487. Ce fut à Marcoussis, chez sa mi-sœur, que se réfugia, en 1450, Arthur de Montauban, poursuivi à la suite du meurtre du prince Gilles de Bretagne.

Guillaume de Montauban eut du deuxième lit :

1<sup>o</sup> Autre Béatrix de Montauban, qui épousa, par contrat du 13 septembre 1435, Richard d'Espinays, seigneur de Saudricourt, fils aîné de Robert, seigneur d'Espinays et de la Rivière (D. Morice, *Pr.*, II,

1273), et veuf de Marie de Gouyon. Elle eut : Renée d'Espinays, dame de Blossac, qui épousa Thomas de Québriac;

2<sup>e</sup> *Ysabeau de Montauban*, qui épousa : 1<sup>o</sup> par contrat du 2 février 1436, Tristan du Perrier, seigneur de Quintin, du Bourg-d'Iré et de Trois-Gôts (près de Tessy (Manche), et reçut en dot de son frère, Jean de Montauban, 3,750 liv. (D. Morice, *Preuves*, II, 1412); elle eut Jeanne du Perrier, qui épousa Jean de Laval. Ysabeau de Montauban reçut divers présents du duc de Bretagne en 1445 et 1447. Elle épousa : 2<sup>o</sup> Pierre du Masle, et mourut à l'Ermitage, près de Quintin, en 1484;

3<sup>e</sup> *Louise de Montauban*, dame de Coithouh, qui épousa à Moncontour, le 1<sup>er</sup> mars 1433, Guy de la Motte, vicomte de Vauclerc, avec lequel elle parut dans un acte de 1457, et dont elle eut postérité;

4<sup>e</sup> *Arthur de Montauban*, seigneur de Crespin, de Cambon, bailli du Cotentin, gouverneur de Jugon en 1445, maréchal de Bretagne en 1446, puis moine Célestin en 1454 et archevêque de Bordeaux en 1465. Il parut comme écuyer à une montre de 1444. Il reçut du duc, en 1445, une coupe en argent. L'amour qu'il portait à Jeanne de Dinan, épouse du prince Gilles de Bretagne, frère du duc François I<sup>er</sup>, l'entraîna à être un des principaux instigateurs de la perte de ce malheureux prince, qui, emprisonné en 1436 au château du Guildo, puis à celui de la Hardouinaye, fut assassiné en 1449. Poursuivi pour ce crime, Arthur de Montauban dut s'enfuir et se retirer près de Paris, chez sa sœur, au château de Marcoussis, puis, pour sauver sa tête, il entra au couvent de ce nom (prieuré de Marcoussis), où il se fit moine Célestin en 1454, et auquel il donna, par

acte du 8 décembre 1454, une somme de 3,000 salus d'or et la terre de Cambon, estimée valoir 300 liv. de rentes, et qu'il avait achetée le 22 février 1449 d'Alain, vicomte de Rohan, moyennant 5,000 salus d'or. (D. Morice, *Preuves*, III, 205.) Malgré le crime odieux dont Arthur de Montauban s'était rendu coupable, le Pape le nomma en 1463 abbé de l'abbaye de Redon; mais il dut se désister de cette charge en face de l'indignation des seigneurs bretons et des remontrances du duc. Il devint cependant archevêque de Bordeaux en 1567. Il mourut à Paris en mars 1478 et fut inhumé dans l'église des Célestins de Marcoussis.

IX. — *Jean III de Montauban*, chevalier banneret, seigneur de Montauban, de Landal, de Romilly, de Marigny, de la Bréchardière, du Maz, de Péer, de l'Éperon, de Kerenrais, chambellan des ducs de Bretagne, conseiller et chambellan du roi Charles VII, maréchal de Bretagne en 1447, bailli du Cotentin en 1450, grand-maitre des Eaux et Forêts et amiral de France en 1461, gouverneur de La Rochelle en 1463.

Il parut comme seigneur de Péer et de l'Éperon, sous Mohon, à la Réformation de 1440.

Il fut le gardien du prince Gilles de Bretagne, et sa bonté et sa douceur à son égard contrastèrent avec l'animosité et la cruauté de son frère, Arthur de Montauban. Celui-ci ayant dû s'enfuir après le meurtre de ce malheureux prince, Jean de Montauban fut nommé à sa place maréchal de Bretagne et bailli du Cotentin. A la tête des troupes du duc de Bretagne, il fit la conquête de la Normandie, dont il chassa les Anglais en 1448; puis il prit le commandement de l'armée bretonne envoyée en Guyenne

en 1453, et il se signala spécialement au combat victorieux livré à Castillon contre les Anglais le 17 juillet 1453. Le roi Louis XI, en récompense, le nomma en 1461 grand-maitre des Eaux et Forêts et amiral de France, puis, en 1463, gouverneur de La Rochelle.

Il mourut à Tours le 1<sup>er</sup> mai 1466, et il fut inhumé dans l'église des P. Carmes de Dol, comme il l'avait demandé dans son testament, daté du 18 avril 1466. (D. Morice, *Preuves*, III, 41 à 43.)

Il avait épousé, vers 1420, Anne de Kérenrais, fille unique d'Eon, chevalier, seigneur de Kérenrais, de la Rigaudière, et de Jeanne de Plusquelec (ou Plessou de Launay), et petite-fille de Pierre de Kérenrais et de Tiphaine Le Vayer. Elle ne mourut qu'en avril 1499, survivant à sa fille unique.

Jean de Montauban, lors de son envoi en ambassade en Castille, avait reçu, le 6 janvier 1462, des lettres de créance du roi Louis XI, où on lit : « Nous vous envoions présentement devers vous « notre très chier et aimé cousin, le sire de Montauban, admiral de France; et combien qu'il n'y a « seigneur en France, ne notre frère, ne autres, ou « ung fils si nous l'avions, que n'y eussions voulontiers « envoié pour vous faire tout l'honneur qui « nous est au monde possible... » (Dom Morice, *Preuves*, III, 34.)

Jean de Montauban n'avait eu qu'une fille, qui suit, et un fils bâtard : Jean, bâtard de Montauban, qui parut comme homme d'armes (montre de 1489) et était en 1498 pannetier de la reine Anne de Bretagne.

*Marie de Montauban*, dame de Montauban, de

Landal, de Romilly, de Marigny, puis de la Gacilly.

Elle épousa le 24 avril 1443 Louis de Rohan, seigneur de Guemené, fils de Charles et de Catherine du Guesclin, dame de la Roberie, auquel elle porta toutes ses seigneuries. Il mourut en 1462, ne laissant qu'une fille : Hélène de Rohan, dame de Montauban, etc., qui épousa en 1463 Pierre du Pont, seigneur de Pont-l'Abbé, de Rostrenen.

Marie de Montauban, veuve de Louis de Rohan, acheta en 1466 La Gacilly de Françoise d'Amboise, sa cousine. Elle avait épousé en secondes nocces, le 8 novembre 1464, Georges de la Trémouille, seigneur de Craon, de Rochefort, comte de Ligny, chevalier des Ordres du roi, lieutenant général de Champagne et de Bourgogne en 1473, fils de Georges et de Catherine de l'Isle-Bouchard.

Elle mourut le 16 février (ou mai) 1476, et son mari lui survécut jusqu'en 1481.

**2<sup>o</sup> Branche des Montauban, seigneurs du Bois-de-la-Roche, du Binio, de Sens, de Saint-Brice, etc.**

Elle remonte à :

V. — *Renaud de Montauban*, chevalier, seigneur du Binio, du Couédon, du Maz, d'Irodouër, du Bois-de-la-Roche, du Bois-d'Anast, du Boisbasset, de Vauvert, de Launay.

Second fils d'Olivier II de Montauban et de Louise de la Soraye (ou, d'après le P. du Paz et l'abbé Le Claire, fils de Alain de Montauban et de Mathilde de Montfort).



Il fut tuteur en 1340 de son neveu, Olivier IV de Montauban, et passa un acte d'accord à ce sujet avec Julienne de Tournemine, sa belle-sœur, veuve d'Olivier III de Montauban.

Il épousa vers 1306 Amicie du Breil, fille unique de Guillaume du Breil, chevalier, seigneur du Bois-de-la-Roche, de Vauvert, et de Denise d'Anast, dame du Bois-d'Anast, du Boisbasset, de Launay.

Il eut sept enfants :

1° *Jean de Montauban*, mort jeune ;

2° *Renaud III*, qui suit ;

3° *Guillaume de Montauban*, le fameux *écuyer au Combat des Trente*, à Mi-Voie, le 27 mars 1350 (vieux style), dont l'habileté et la valeur assura le succès. Il avait été choisi par Beaumanoir le premier de tous parmi les écuyers, comme il est dit dans le poème de la bataille des Trente :

« Après convient choisir moult très noble écuyer ;

« De Montauban Guillaume prendrai tout le premier... »

Au début de l'action, les Bretons perdirent cinq des leurs, et ils fléchissaient, quand Montauban assura, par une ruse de guerre, la victoire à ses compagnons. Pensant qu'à cheval il aurait plus facilement raison des soldats de Bembro, il fait semblant de fuir et se dirige vers l'endroit où il avait laissé sa monture. Beaumanoir l'aperçoit qui s'en va et lui reproche ce qu'il prend pour une félonie : « Besoigne, Beaumanoir, s'écrie Montauban, besoigne, car bien besoigneray ! » Aussitôt il enfourche son cheval et se précipite sur les Anglais, dont il détermine ainsi la défaite.

Que devint Guillaume de Montauban après ce

glorieux combat ? On l'ignore, ainsi que le lieu où il repose ;

4° *Thomas de Montauban*, prieur de Tréhorentec et de Brignac, puis abbé de la Chaume en 1350, et abbé de Paimpont en 1356 ;

5° *Jeanne de Montauban*, dame du Binio, qui épousa vers 1335 Geoffroy de la Planche, dit « de Saint-Denoüal », chevalier, seigneur de la Planche, en Henan-Bihen (*de gueules à dix billettes d'or, 4, 2, 4*), fils de Raoul ; elle eut de ce mariage Roland de la Planche, dit « de Saint-Denoüal », seigneur du Binio, qui parut comme écuyer à des montres de 1371 et 1375, et qui reçut en héritage de son oncle Renaud III de Montauban, en 1386, les seigneuries du Bois-de-la-Roche, du Boisbasset, de Vauvert, etc. ; il reçut le 1<sup>er</sup> février 1392 de sa cousine, Mahaud d'Aubigné, veuve d'Olivier V de Montauban, quittance d'une somme de 3,000 liv. d'or, et décharge du reliquat de la tutelle de Renaud II de Montauban, « jadis tuteur dudit Olivier V de Montauban. » (D. Morice, *Prewes*, II, 618.) Il mourut le 23 mars 1398, laissant : 1° Marie (de la Planche) de Saint-Denoüal, dame du Binio, du Boisbasset, de Vauvert, puis du Bois-de-la-Roche par héritage de son frère, Olivier, en 1420 ; qui épousa en 1405 son cousin, Robert de Montauban, seigneur de Gonnevillle, de Quinéville, second fils d'Olivier V et de Mahaud d'Aubigné, auquel elle porta ces seigneuries et qui continua la branche des seigneurs du Bois-de-la-Roche, comme nous le dirons ci-dessous ; elle mourut veuve en 1448 ; 2° Olivier (de la Planche) de Saint-Denoüal, seigneur du Bois-de-la-Roche, mort sans postérité en 1415 et dont hérita sa sœur aînée Marie, épouse de Robert de Montauban ; 3° Jean de

la Planche, seigneur de la Planche, en Augan, dont la postérité se perpétua dans les paroisses d'Augan et de Caro jusqu'en 1630, époque où elle se fonda en la Rochère;

6° *Marguerite de Montauban*, qui épousa vers 1340 Pierre de Carné, seigneur de Bléhéban, dont elle eut : Christophe, Jean, Raoul et Yvon de Carné;

7° *Catherine de Montauban*, qui épousa le 30 mars 1336 Jean de Trécesson, chevalier, sieur de Trécesson, et en eut : 1° François de Trécesson, mort sans postérité; 2° Jean de Trécesson, qui continua la maison des Trécesson, fondue en Carné en 1440; 3° Jeanne de Trécesson; 4° Renaud de Trécesson, qui eut pour parrain Renaud III de Montauban, son oncle, dont il fut l'un des exécuteurs testamentaires en 1386; il parut comme archer et écuyer à des montres de 1370, 1371, 1392, 1420 et 1421.

VI. — *Renaud III de Montauban*, chevalier, seigneur du Bois-de-la-Roche, du Bois-d'Anast, du Boisbasset, de Launay, capitaine de Ploërmel en 1370.

Chevalier et capitaine de Charles de Blois, il gagna sur les Anglais une victoire près du village de Gourhel, à quatre kilomètres à l'Est de Ploërmel, en 1353.

Il parut comme chevalier à des montres en 1356, 1375, et à la montre passée à Ploërmel par Olivier de Clisson le 1<sup>er</sup> juillet 1380. S'étant endetté au service de son prince, il dut vendre « ses bois anciens » du Bois-de-la-Roche et du Binio, où étaient ses « principales maisons, et qui les décoraient grandement. »

Par son testament en date du mois d'août 1386, il

légua 30 sols de rentes aux Carmes de Ploërmel, à charge de faire célébrer pour le repos de son âme une messe de *Requiem* tous les vendredis; 50 sols, une fois payés, à chacune des églises de Néant, de Mauron, d'Augan et de Paimpont; il nomma comme exécuteurs testamentaires sa femme, son neveu, Renaud de Trécesson, et Jean Barré, prieur des Carmes de Ploërmel. Il choisissait sa sépulture dans la chapelle du Bois-de-la-Roche, en l'église de Néant, à laquelle il légua à cet effet 20 liv. de rentes. Il fut inhumé dans cette chapelle, suivant sa volonté, le 6 septembre 1386.

Il avait épousé Jeanne de Montfort, fille de Raoul VI et de Aliénor d'Ancenis, dont il n'eut pas de postérité, et qui épousa en secondes noces, en 1387, Érard de Couësmes, et en troisièmes noces N... Lévêque, seigneur du Molan.

Renaud de Montauban eut pour héritier son neveu, Roland de la Planche, dont la fille, Marie de la Planche, épousa en 1405 Robert de Montauban, qui suit.

VIII. — *Robert de Montauban*, chevalier, seigneur de Gonneville, de Quinéville, puis du Bois-de-la-Roche, du Binio, du Couëdor, de Launay, du Boisbasset, du Bois-d'Anast, de Vauvert.

Second fils d'Olivier II et de Mahaud d'Aubigné.

Il fut chevalier banneret, lieutenant d'Arthur de Bretagne, comte de Richemont, connétable de France en 1415, capitaine sous Richard de Bretagne, comte d'Étampes en 1421, conseiller et chambellan du roi, et bailli du Cotentin.

Il passa des montres de sa compagnie : à Valognes, le 27 juillet 1415 (un chevalier et trois archers à

cheval); à Montoire, le 1<sup>er</sup> septembre 1421 (cinquante écuyers).

En juin 1420, il fit, avec Marie de Saint-Denoüal, son épouse, aveu au duc sous Ploërmel de la succession de son beau-frère Olivier de Saint-Denoüal, savoir : « Le manoir et hébergement du Bois-de-la-Roche, avec les bois dudit lieu, contenant environ 300 journaux; les moulins à eau dudit lieu, dont un à blé et deux à draps; un moulin à vent; des prés, terres, etc. » (D. Morice, *Preuves*, II, 1019.)

Il parut à la Réformation de 1426 comme seigneur du Bois-de-la-Roche, en Néant; du Boisbasset et de Launay, en Maure; du Couéador, en Guer.

Il assista au siège du Mont Saint-Michel en 1426, et à celui d'Orléans, AVEC JEANNE D'ARC, en 1429.

Par son testament, à la date du 4 octobre 1440, il choisit sa sépulture dans la chapelle du Bois-de-la-Roche, en l'église de Néant, où il fut inhumé le 10 octobre suivant.

Il avait épousé vers 1405 sa cousine, Marie (de la Planche) de Saint-Denoüal, dame héritière du Bois-de-la-Roche, du Binio, du Couéador, du Boisbasset, de Launay, de Vauvert, qui lui porta ces seigneuries et mourut en 1448. Il eut :

1<sup>o</sup> *Guillaume IV*, qui suit;

2<sup>o</sup> Autre *Guillaume de Montauban*, seigneur de la Planche, en Hénan-Bihen, par partage de son frère aîné Guillaume, en 1443, et qui mourut sans postérité;

3<sup>o</sup> *Marie de Montauban*, qui épousa : 1<sup>o</sup> le 4 juillet 1434, Philippe de Vierville, seigneur de Croully, et reçut 200 livres de rentes assises sur les seigneuries du Boisbasset et de Launay; son mari était veuf en premières noces de Jeanne de Malestroît, dame

d'Elven et de Faugaret; il mourut en 1449, laissant un fils, Alain (ou Adrien) de Vierville. Sa veuve épousa en secondes noces, vers 1454, Jean III de Keradreux, seigneur des Aulnays-Keradreux, près de Josselin, conseiller du duc, maître d'hôtel du vicomte de Rohan, fils de Jean II et de Olive de Bodégat; l'aîné de leurs fils, René de Keradreux, s'éprit de Catherine de Rohan, qui répondait à son amour; mais Jean de Rohan, son frère aîné, refusa de consentir à leur mariage, et alla jusqu'à faire enfermer sa sœur Catherine dans une des tours du château de Josselin. La jeune captive trouva le moyen de continuer à communiquer avec René de Keradreux, qui venait la nuit la voir à la fenêtre grillée de son cachot. Informé de ce fait, Jean de Rohan posta des hommes en embuscade au pied de la tour; René fut surpris et massacré, en octobre 1479, sous les yeux de sa fiancée. A la suite de ce meurtre, le vicomte de Rohan fut arrêté avec trois de ses complices, Gallien Geffroy, Tristan de Kerguezangor et le bâtard de Saint-Gilles, et emprisonné au Bouffay de Nantes. Il n'obtint sa liberté qu'après plus de quatre ans de captivité, le 12 février 1484, et après avoir signé un acte par lequel il renonçait, lui et ses descendants, aux droits qu'ils pourraient avoir sur le duché de Bretagne;

4<sup>o</sup> *Jeanne de Montauban*, qui épousa Jean de Saint-Gilles, seigneur du Boisgeffroy, conseiller et chambellan du duc, fils de Georges et de Jeanne Chesnel. Il mourut en 1431, ne laissant qu'une fille, Bonne de Saint-Gilles, dame du Boisgeffroy, qui épousa : 1<sup>o</sup> Guillaume de Rochefort; 2<sup>o</sup> Charles de la Feuillée, et mourut en 1487, laissant postérité.

IX. — *Guillaume IV de Montauban*, chevalier banneret, seigneur du Bois-de-la-Roche, du Binio, du Couédor, de Gonneville, de Quinéville, puis de Sens, de la Charpentrais, de la Plaine, de la Chapelle, de Pornic, du Loroux, de la Rivière-d'Abbaretz.

Secrétaire du duc de Bretagne.

Il épousa Jeanne Brochereul, fille et héritière de Robert Brochereul, seigneur de Sens, du Goût, de la Siccaudaye, de la Charpentrais, de la Chapelle, de Pornic, du Loroux, de la Plaine, sénéchal de Rennes, mort en 1418, et de Moricette de Montfort, dame de la Rivière-d'Abbaretz, morte en 1407. Elle mourut à Parthenay (Poitou) le 20 décembre 1429, et ses enfants eurent pour tuteur leur aïeul Robert de Montauban.

Il eut :

1° *Guillaume V*, qui suit;

2° *Robert de Montauban*, qui fut partagé en Normandie et reçut 120 liv. de rentes;

3° *Guyon de Montauban*, également partagé en Normandie;

4° *Jean IV de Montauban*, seigneur du Goût, chef de la branche de l'évêché de Nantes, qui suivra.

X. — *Guillaume V de Montauban*, chevalier banneret, seigneur du Bois-de-la-Roche, du Binio, du Couédor, baron de Gonneville, de Quinéville, de Sens.

Il parut en 1440 comme fils aîné de Guillaume de Montauban et de Jeanne Brochereul; comme seigneur du Couédor, sous Guer (Réformation de 1444); comme seigneur du Bois-de-la-Roche, sous Néant (Réformation de 1454), seigneurie qui fut éri-

gée en bannière en sa faveur par le duc en 1451.

Il assista aux États tenus à Vannes en 1462, et il y est dit : « seigneur du Bois-de-la-Roche et du Binio. »

Il fut, le 19 septembre 1467, commis par le duc Jean pour prendre possession au nom du Duché des forteresses tombées en rachat par la mort du comte de Penthievre : il est fait mention dans cet acte de Bertrand de Montauban, alors capitaine de Châtel-Audren. (D. Morice, *Preuves*, III, 152.)

Il fit restaurer ou reconstruire vers 1450 la chapelle du Binio, où l'on voit encore sur la vitre principale ses armes en alliance avec celles des Sérent, et où il fut inhumé en 1486.

Il avait épousé : 1° Jeanne de Keradieux, fille de Jean, seigneur des Aulnays-Keradieux, de Saint-Malo, de Neuville, et de Olive de Bodégat, et sœur de Jean de Keradieux, qui épousa en 1454 Marie de Montauban, veuve de Philippe de Vierville et tante de Guillaume; — 2° vers 1450, Orfraise de Sérent, dame de Tromeur, fille de Jean, seigneur de Tromeur, et de Jeanne de Comenan, et veuve de Henry Hingant, seigneur de Flouille, mort au siège de Fougères en 1449, et dont elle avait eu : 1° François Hingant, seigneur de Flouille et de Tromeur, mort en 1476 sans postérité de Anne de Carné; 2° Gillette Hingant, qui épousa Guillaume Babouin; 3° Jeanne Hingant, qui épousa Jean Josso, sieur du Plessis-Josso; — 3° par contrat du 2 août 1467, Françoise du Casso, dame du Casso, de la Verrie, fille de Pierre, seigneur du Casso, et de Jeanne de Fresnay, et veuve de Pierre de Sévérac et de François du Plantis.

Il n'eut d'enfants que des deux premiers lits.

Du premier lit :

*Philippe*, qui suit;

Du deuxième lit :

1° *Esprit de Montauban*, chevalier, seigneur du Hac, capitaine de Dol en 1487, maître de l'artillerie de France.

Il était écuyer dans la compagnie de Pierre de Rohan, seigneur de Gié, lors de la montre faite à Laon en février 1473; il reçut du duc l'ordre, en février 1484, d'aller avec Jean de Pontbriand et leurs compagnies occuper Châteaubriant, et le 2 mars 1484 de faire entrer dans sa compagnie ses vassaux nobles sous Guer. (D. Morice, *Preuves*, III, 458 et 460.) Lors de la réduction des pensions militaires, faite en janvier 1495 par le roi Charles VIII pour subvenir aux frais occasionnés par les préparatifs de la guerre d'Italie, il vit ses gages diminuer de 100 liv. (*Idem.*, III, 753.) Il reçut du roi Louis XII une pension de 800 liv. en janvier 1501; il était alors gardien des sceaux de la Cour de Ploërmel. Précédemment, en 1487, il était capitaine et gouverneur de Dol quand cette ville fut prise d'assaut, en septembre 1487, par le comte de Montpensier, lieutenant du roi Charles VIII; lui-même fut fait prisonnier et il dut payer pour sa rançon 3,000 écus d'or. Il parut au béguin du roi Charles VIII en 1498 et fut nommé par Louis XII maître de l'artillerie de France, vers 1502. Il mourut en 1512.

Il avait épousé Louise Hingant, dame du Hac, fille de Jean, seigneur du Hac, frère de Henry Hingant, qui avait épousé Orfraise de Sérent. Sa veuve reçut de son beau-frère, Philippe de Montauban, une somme de 1,000 liv. en 1514. Il n'avait eu qu'un fils, Louis de Montauban, qui fut mis en 1512 sous

la tutelle de son oncle, Philippe de Montauban, et mourut peu de temps après, sans alliances;

2° *Marquerite de Montauban*, qui épousa Georges Lespervier, seigneur de la Bouvardière, de Briort, de la Chapelle-sur-Indre, de la Gascherie, dont elle eut Arthur, seigneur de la Bouvardière, etc., qui épousa Françoise Landais, dame du Plessis-Raffré, fille du fameux Pierre Landais, trésorier général de Bretagne, dont postérité;

3° *Jeanne* (ou *Anne*) *de Montauban*, qui épousa, par contrat du 22 avril 1460 (?), Bertrand du Boisriou, seigneur du Boisriou, chambellan du duc, dont postérité;

4° *Marie de Montauban*, qui épousa : 1° Guillaume du Tiercent, seigneur du Tiercent, de Callac, dont Gilles, qui épousa Jeanne de la Lande; 2° Gilles de Condest, seigneur de la Mosteraye, dont Françoise de Condest, qui épousa en 1501 Pierre de Trécesson, dont postérité. Marie de Montauban, lors de son second mariage, avait reçu 100 liv. de rentes, assises sur la terre du Binio, en juveigneurie d'ainé des seigneurs du Bois-de-la-Roche;

5° *Hilaire de Montauban*, qui épousa Jean Avaleuc, seigneur de la Grée, dont Marguerite Avaleuc, dame de la Grée, qui épousa Hervé de Mancasdre, seigneur de la Ville-Olivier;

6° *Bertrand de Montauban*, capitaine de Châtelaudren et de Guingamp, qui parut avec son père Guillaume dans un acte du 19 septembre 1467. (Dom Morice, *Preuves*, III, 152.)

7° *Françoise de Montauban*, qui épousa en 1465 Jean André.

XI. — *Philippe de Montauban*, chevalier banneret,

vicomté du Bois-de-la-Roche, baron de Gonneville, de Sens et de Saint-Brice, seigneur du Binio, du Couédor, de Quinéville, de la Chevrée, de la Sauldraye, de Châteautro, du Roz, de la Motte-Alleman, de Port-Durand, de Bazouges, de la Châtellerie, de Saint-Aubin-du-Cormier, de Marcellé, de Rimou.

Archer en 1464, garde-corps du Duc en 1466, chambellan du Duc en 1484, capitaine de Rennes et lieutenant-général de la Haute-Bretagne en 1487, grand-chancelier de Bretagne en 1487, conseiller, chambellan et grand-chancelier de la duchesse Anne et des rois Charles VIII et Louis XII.

Né vers 1445, fils unique du premier mariage de Guillaume de Montauban avec Jeanne de Keradreux. Il fut de bonne heure aussi savant juriconsulte que vaillant capitaine. Il parut comme archer dans une montre, à La Guerche, du 19 janvier 1464; comme garde-du-corps du Duc les 1<sup>er</sup> mars 1466, octobre 1481 et 1482; comme officier et chambellan du Duc le 20 novembre 1484. Lors de la guerre faite par le roi Charles VIII au duc de Bretagne François II, celui-ci nomma Philippe de Montauban capitaine de Rennes et lieutenant-général de la Haute-Bretagne, le 12 juin 1487 (D. Morice, *Preuves*, III, 544); puis, en reconnaissance des services qu'il lui avait rendus dans cette campagne, il l'institua grand-chancelier de Bretagne le 23 septembre suivant. (*Idem*, III, 541.) Le duc François II étant mort le 9 septembre 1488, Philippe de Montauban se dévoua au service de la duchesse Anne, et, s'étant opposé de tout son pouvoir à son mariage avec Alain, sire d'Albret, que voulait lui faire contracter le maréchal de Rieux, il fut assiégé par celui-ci dans Guérande avec la Duchesse en 1489. Il fut

envoyé en ambassade par Anne de Bretagne près du roi d'Angleterre, en février 1489. (*Ibid.*, III, 670 et 672.) Il passa, en décembre 1489, une montre de sa compagnie et assista au Congrès de Tournay le 12 mars 1490. Ce fut grâce à son influence et à ses conseils que la Duchesse se décida à épouser le roi de France Charles VIII, par contrat passé au château de Langeais, le 6 décembre 1491, en présence de Philippe de Montauban. En 1495, lors de la réduction des gages des officiers du roi Charles VIII, en vue de la guerre d'Italie, il vit son traitement diminué de 1,000 liv.

Il est dit, dans un acte de 1497, « seigneur de Gonneville, de Sens, de Bazouges, du Bois-de-la-Roche, conseiller et chambellan du roi, chef et gouverneur de ses chancellerie et conseil de Bretagne. » (D. Morice, *Preuves*, III, 788.)

Il assista, le 8 janvier 1498, au second mariage de la reine Anne avec le roi Louis XII, et sa souveraine, par acte du 20 avril 1498, lui donna, « en reconnaissance des grands et importants services « qu'il lui avait rendus, surtout en empêchant son « mariage avec le sire d'Albret, les seigneuries de « Saint-Aubin-du-Cormier, de Bazouges, de Marcellé et de Rimou, pour en jouir lui et ses hoirs, » et, par lettres du 14 décembre suivant, elle érigea en baronnie la seigneurie de Sens. (D. Morice, *Preuves*, III, 791.) Plus tard, les terres de Bazouges et de Saint-Aubin-du-Cormier furent reprises par le roi François I<sup>er</sup>, qui les donna, le 22 décembre 1516 et le 12 février 1524 : la première à Jean d'Acigné, la seconde à René de Montejean; puis, le 14 avril 1547, le roi Henri III transporta ces seigneuries à Diane de Poitiers.

Précédemment, le 3 mai 1489, la duchesse Anne avait également donné à son chancelier la terre de Saint-Brice, confisquée sur les Scépeaux; mais ceux-ci en avaient repris possession, et ils la revendirent en 1513, avec la Chatière, à Philippe de Montauban.

Philippe de Montauban fut tuteur en 1498 de sa nièce, Françoise de Condest, et autorisa en 1501 son mariage avec Pierre de Trécesson.

Il fit rebâtir en 1501 le chœur de l'église de Sens. Il reconstruisit également le château du Bois-de-la-Roche, qu'il flanqua de neuf tours à machicolis et qu'il entourra de douves profondes.

Par lettres du 11 juin 1506, la reine Anne lui accorda, ainsi qu'à ses successeurs, le droit de marcher dans les cérémonies publiques immédiatement après les anciens barons de Bretagne.

Il acheta en 1513 la Motte-Alleman, en Saint-Nazaire, des Volvire, et cette même année le roi Louis XII érigea en vicomté sa châtellenie et bannière du Bois-de-la-Roche et en baronnie sa terre de Saint-Brice.

L'histoire a conservé quatre des lettres écrites par Philippe de Montauban au roi Charles VIII; elles sont datées : la première de Malestroit, du 12 avril 1492; deux autres de Vannes, des 12 et 18 mai 1492; la dernière de Guingamp, du 5 août 1492.

Par son testament, daté des 16 et 27 juin 1514, « Philippe de Montauban, chevalier, baron de Gre-nonville, de Bazouges, de Sens, vicomte du Bois-de-la-Roche, chancelier de Bretagne....., » choisit sa sépulture devant l'autel Notre-Dame de l'église des Carmes de Ploërmel, dans la chapelle qu'il avait fondée; il lègue à cet effet une rente de 33 liv.,

dont 25 liv. à prendre sur sa terre du Binio. Il donne en douaire à sa femme, Anne du Chastellier, la seigneurie de Bazouges, et, au cas où cette seigneurie serait retirée par le roi, une rente viagère de 2,000 écus, dont une partie assise sur la terre du Binio. Il donne aussi une somme de 1,000 liv. à M<sup>me</sup> du Hac, veuve en premières noccs de Esprit de Montauban. (D. Morice, *Preuves*, III, 923.)

Philippe de Montauban mourut à Vannes le 1<sup>er</sup> juillet 1514, et fut inhumé, suivant sa volonté, dans la chapelle Notre-Dame de l'église des P. Carmes de Ploërmel, où l'on voit encore son tombeau, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Il avait épousé : 1<sup>o</sup> vers 1469, Marguerite Le Borgne, fille de Robert et de Tiphaine de Kerenrais, et veuve de Roland du Liscouët, seigneur de Keripertz et de Grillemont, grand veneur de France, mort en 1468, laissant un fils et deux filles (Le Borgne : « *d'azur au chef endenché de gueules; \** ») 2<sup>o</sup> vers 1502, Anne du Chastellier, fille de Vincent, vicomte de Pommerit, baron de Marcé, seigneur de Miniac, et de Madeleine de Villers, dame de Hommet, et veuve de Gilles de Rieux, seigneur de Châteauneuf, mort le 19 décembre 1501, ne laissant qu'une fille, Jeanne de Rieux, morte sans alliance en 1522. Anne du Chastellier, veuve en 1514, mourut en octobre 1516, et fut inhumée dans le tombeau de son mari dans la chapelle Notre-Dame de l'église des Carmes de Ploërmel.

Philippe de Montauban ne laissa que deux filles.

Il avait eu du premier lit :

*Marguerite de Montauban*, dame vicomtesse du Bois-de-la-Roche, du Binio, du Couëdor, qui avait épousé vers 1495 Jacques de Beaumanoir, vicomte

de Plédran, seigneur du Bois-de-la-Motte, de Trémereuc, de la Gouesnière, dont elle eut : François de Beaumanoir, qui mourut sans alliance en 1530, et dont les seigneuries du chef de sa mère, savoir : la vicomté du Bois-de-la-Roche, les baronnies de Gonnevillle, de Sens et de Saint-Brice, et les seigneuries de Quinéville, du Binio et du Couédor, vinrent à sa tante Catherine de Montauban. Marguerite de Montauban mourut veuve en 1540.

Il avait eu du deuxième lit :

*Catherine de Montauban*, dame de la Chevrerie, de Bédée, du Roz, de Châteautro, puis, par héritage de François de Beaumanoir, son neveu, en 1530, vicomtesse du Bois-de-la-Roche, baronne de Gonnevillle, de Sens, de Saint-Brice, dame du Binio, du Couédor, de Quinéville, de la Châtierre.

Elle avait épousé en 1516 René de Volvire, chevalier, baron de Ruffec, seigneur de la Roche-Servièrre, de Fresnay, d'Ampures, etc., fils de François, baron de Ruffec, chambellan et chevalier de l'Ordre du roi, et de Marie d'Amboise, dame de Bussy.

Elle mourut en 1535, et son mari reçut cette même année avec, comme seigneur du Binio, de Jean de Bellouan, seigneur de la Minière. Il vendit Gonnevillle et Quinéville à Jean Laguette, moyennant 9,500 liv. tournois. Il parut en 1545 comme tuteur de son fils, François de Volvire, vicomte du Bois-de-la-Roche, baron de Sens et de Saint-Brice. Il épousa en secondes nocces Perrine de Salignac, dont il n'eut pas de postérité. Il avait eu quatre enfants de Catherine de Montauban :

1° François de Volvire, vicomte du Bois-de-la-Roche, etc., mort vers 1550, sans enfants de Gabrielle de Rochechouart, dame de Mortemart;

2° Françoise de Volvire, baronne de Sens en 1550, qui épousa : 1° en 1548, François de Baupoil, seigneur de Saint-Aulaire; 2° René de Vivonne, seigneur de Bougouin;

3° Anne de Volvire, religieuse à Fontevrault, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers;

4° Philippe de Volvire, marquis de Ruffec, puis, à la mort de son frère aîné comte du Bois-de-la-Roche, baron de Saint-Brice, seigneur du Binio, du Couédor, d'Ampures, de Champinel, etc., chevalier des Ordres du Roi, lieutenant-général d'Angoumois et de Saintonge, né en 1530, mort à Paris en 1585, laissant postérité de Anne de Daillon du Lude, postérité qui se perpétua au Bois-de-la-Roche jusqu'en 1750.

**3° Branche des Montauban, seigneurs du Gouët, du Maz, de Rochefort, etc., dans l'évêché de Nantes.**

Cette branche remonte à :

X. — *Jean IV de Montauban*, chevalier, seigneur du Gouët, du Maz, de la Plaine, de la Charpentrais, quatrième fils de Guillaume de Montauban et de Jeanne Brochereul, dame du Gouët, de la Charpentrais, de la Plaine, du Loroux, dans l'évêché de Nantes, seigneuries qu'il eut en partage en 1440.

Il parut comme seigneur du Maz, en Savenay (Réformation de 1448); de la Charpentrais, en Donges (Réformation de 1453); du Loroux, au Teil (Réformation de 1454).

Il épousa Valence de Saint-Pern.

Il eut :



XI. — *Jean V de Montauban*, chevalier, seigneur du Goût, de la Charpentrais, du Moulin, de Rochefort-sur-Sèvre.

Il épousa Catherine de Viesque, dame du Moulin, en Puceul, fille de Médart, seigneur de Chamballan, et de Françoise Le Porc. Il eut :

1° *François*, qui suit ;

2° *Claude-Françoise de Montauban*, dame du Moulin, qui épousa à Nantes, le 21 novembre 1531, François Loaysel, seigneur de Brie, de Chambière, auquel elle porta le Moulin et dont elle eut postérité ;

3° *Olivier de Montauban*, abbé de la Chaume, qui reçut en 1556, des États de Bretagne, une gratification de 600 liv. ;

4° *Louis de Montauban*, abbé de la Chaume en 1575.

XII. — *François de Montauban*, chevalier, seigneur du Goût, de Rochefort. Il parut à Rochefort en 1534 et 1545. Il épousa Marguerite de Plouër, dont il eut :

1° *Jean VI de Montauban*, chevalier, seigneur du Goût, de Rochefort, fameux chef huguenot pendant la Ligue, connu sous le nom de « capitaine du Goût, » gouverneur de Blain et du Gâvre en 1590, chevalier de l'Ordre du Roi. Il n'eut qu'une fille, Marquise de Montauban, dame héritière du Goût, de Rochefort, qui fut marraine en 1599 de sa cousine, Marquise de Montauban ; elle épousa Charles de la Moussaye, auquel elle porta ces seigneuries et dont elle eut postérité ; elle vivait encore en 1680 ;

2° *Charles*, qui suit ;

3° *Olivier de Montauban*, abbé de la Chaume en 1618.

XIII. — *Charles de Montauban*, chevalier, seigneur de la Haye-Mahéas, de Chézine, du Pressoir, de Laujardière, de la Jaunais. Il épousa Jacquette de la Lande, dame de la Haye-Mahéas, en Saint-Étienne-de-Montluc, qui lui porta cette seigneurie, où ils moururent en 1610, elle le 28 février, et lui le 4 juin. Ils avaient eu six enfants :

1° *Claude de Montauban*, morte à la Haye-Mahéas en 1602 ;

2° *Charlotte de Montauban*, dame de la Haye-Mahéas, qui épousa Thomas Formon, seigneur de la Bessardais, en Cordemais ; il mourut en 1655, laissant postérité ; elle vivait encore à la Bessardais en 1679 ;

3° *François de Montauban*, baptisé à Chantenay en 1598, mort jeune ;

4° *Marquise de Montauban*, née à la Haye-Mahéas en 1599, entrée religieuse carmélite à Nantes en 1622 ;

5° *René de Montauban*, né à la Haye-Mahéas, baptisé à Saint-Étienne-de-Montluc en 1604, mort jeune ;

6° *Marie de Montauban*, née à la Haye-Mahéas, baptisée avec son frère René à Saint-Étienne-de-Montluc en 1604 ; elle fut inhumée dans cette paroisse en 1621.

Rennes, février 1898.

